

Service de  
l'Information  
Aéronautique



# Guide NOTAM

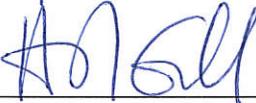
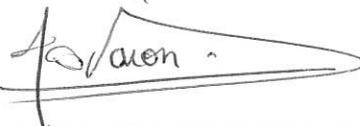
Guide de la demande  
de publication de  
NOTAM

15 juin 2016

[SOM](#)

[Accès au sommaire](#)

APPROBATION DU DOCUMENT

	Fonction	Nom et signature	Date
Rédigé par	SIA/BNI	C. POISSON 	15/06/2016
	SIA/QFP	A.M. GALAND 	15/06/2016
Vérifié par	Chef SIA/EXP	JM VARON 	16/06/2016
	Chef DIA	C. BROISE Le Lieutenant-Colonel Christophe BROISE Chef de la Division Information Aéronautique de la Direction de la Circulation Aérienne Militaire 	16/06/2016
Approuvé par	Chef SIA	<u>Philippe PUSSET</u> Chef du Service de l'Information Aéronautique 	17 06 2016 .

Diffusion

Mode de diffusion/format	Destinataires
Diffusion simple/document papier	Sans
Diffusion simple/document électronique (espace documentaire DSNA et site SIA)	Toutes entités DSNA Tous FDA hors DSNA

Gestionnaire du document : SIA/QFP

Date d'applicabilité du document : date de signature

Plan de classement:

Emplacement sur GEODE	/Espace DSNA/- Espace de publication DSNA/R3 - Information aéronautique/Documentation opérationnelle/Guides
Site internet SIA (www.sia.aviation-civile.gouv.fr)	Espace dédié aux fournisseurs de données aéronautiques

Suggestions d'amélioration : courriel à sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr

Relevé des modifications :

Edition	Date	Motif des changements	Pages/Paragraphes modifiés
v1	12/12/08	1 <sup>ère</sup> édition	
V1.1	16/02/09	Vols de calibration	§5.10 nouveau paragraphe
		Date limite de réception et mode de transmission	§3.3 Règles générales et consignes
	03/03/09	Survol à éviter	§10. informations ne faisant pas l'objet d'une publication de NOTAM
V1.2	30/07/09	Lettre DSNA 090370 du 24 06 2009 à courrier 09-043 DSAC ANA SMN	§7.2 ILS
	30/07/09	Obstacles entre 50 et 100M à adresser à DIRCAM-DIA	§8.5 OBSTACLES
V1.3	18/11/09	Vols de calibration	§5.10 nouvelle formulation
V 1.4	01/03/11	Renumérotation + Complément sur le § 3.3 et 3.4	
		Complément Barres d'arrêt	§X5.2X
		Complément Piste	§X5.6X
		Ajout de « Contamination de l'aire de mouvement par neige et eau »	§X5.3X
		Ajout de « FATO (hélicoptères) »	§X5.5X
		Ajout de « PCL (télécommande radioélectrique de balisage) »	§X5.6X
		Ajout de « STAP »	§X5.9X
		Ajout de « Restrictions d'utilisation de l'aérodrome »	§X5.10X
		Complément aux informations ne faisant pas l'objet d'un NOTAM	§11
V1.5	27/06/12	Modification des préavis	§3.3.3
V1.6	17/06/13	Rôle du BNI	§3.3.1
		Courriel	§3.3.4.3
		Publication d'information permanente par NOTAM (NOTAM « PERM »)	§4.4
		Distances déclarées	§5.4
		FATO (hélistation)	§5.5
		METEO	§5.6
		Secours électrique	§5.10
		Taxiways	§5.13
		Vols de calibration	§6.3
		Aide radio à la navigation et à l'atterrissage (rappel)	§8
		Emission laser	§9.4
		Obstacles	§9.7
		Autres informations faisant l'objet d'une publication NOTAM	§10
		Glossaire	§12
v2.0	15/06/2016	<b>Refonte complète du document</b>	§1 à 4
		<b>1<sup>ère</sup> partie</b> maj référentiel: + rappels sur le contenu d'un NOTAM + réactualisation des rôles, circuits des demandes ; +rôle BNI/BRIA + précisions sur les règles générales de rédaction des champs du NOTAM ; durée d'un NOTAM et NOTAM PERM ; NOTAM archivé	§2 §3 §4
		<b>2<sup>ème</sup> partie</b> : Fiches thématiques :nouvel ordre, fiches nouvelles, FDA sur chaque fiche. Modifications : Hélistations (LFxx), obstacles + <b>Annexes</b> : formulaire de demande de NOTAM ; tableau de synthèse des demandeurs (supprimé de la PRO 013/DSNA)	§5.à 10



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>8</b>
1.1.	Objet et présentation du document.....	8
1.2.	Référentiel.....	8
1.3.	Glossaire.....	8
<b>2.</b>	<b>Rappels sur le contenu d'un NOTAM.....</b>	<b>9</b>
2.1.	Définition.....	9
2.2.	Description du NOTAM.....	9
<b>3.</b>	<b>Organisation de la publication des NOTAM.....</b>	<b>12</b>
3.1.	Les intervenants.....	12
3.1.1.	Le fournisseur de données aéronautiques (FDA).....	12
3.1.2.	BNIA/BRIA.....	12
3.1.3.	Le BNI (SIA).....	13
3.2.	Traçabilité des demandes de NOTAM.....	13
3.3.	Production et diffusion des NOTAM français (schéma).....	14
3.4.	Coordonnées du BNI.....	14
<b>4.</b>	<b>La demande de NOTAM.....</b>	<b>15</b>
4.1.	Modes de transmission des demandes de NOTAM au BNI.....	15
4.1.1.	Schéma de principe.....	15
4.1.2.	RSFTA.....	15
4.1.3.	FAX.....	15
4.1.4.	Courriel.....	15
4.1.5.	Workflow NOPIA.....	16
4.2.	Préavis des demandes de NOTAM.....	16
4.2.1.	Information prévisible.....	16
4.2.2.	Information imprévisible (cas d'urgence).....	17
4.3.	Accuse de réception d'une demande.....	17
4.4.	Durée de validité d'un NOTAM.....	17
4.5.	Contenu de la demande de NOTAM.....	17
4.5.1.	Champs à renseigner par type de NOTAM.....	17
4.5.2.	Publication d'une nouvelle information.....	18
4.5.3.	Demande de modification immédiate d'un NOTAM en vigueur.....	19
4.5.4.	Demande d'annulation immédiate d'un NOTAM en vigueur.....	20
4.6.	Publication d'information permanente sur support temporaire (NOTAM PERM).....	22
4.6.1.	Principes.....	22
4.6.2.	Règles à suivre pour la demande de NOTAM.....	22
4.6.3.	Annulation d'un NOTAM PERM.....	23
4.7.	Règles particulières relatives aux champs du NOTAM.....	24
4.7.1.	Champ A.....	24
4.7.2.	Champs B et C (période de validité du NOTAM).....	24
4.7.3.	Champ D.....	25
4.7.4.	Champ E (texte).....	26
4.7.5.	Champs F et G (limites verticales).....	27
4.8.	NOTAM trigger.....	28
4.9.	Résolution de publication des données des NOTAM.....	28
4.10.	Informations ne faisant pas l'objet de publication d'un NOTAM.....	28
4.11.	Consultation d'un NOTAM archivé.....	29
<b>5.</b>	<b>Aérodromes : Installations et systèmes.....</b>	<b>32</b>
5.1.	Aérodromes – Restrictions d'utilisation.....	32
5.2.	Piste (RWY).....	33
5.3.	Voies de circulation (TWY).....	34
5.4.	Parking, postes de stationnement et Points INS.....	35
5.4.1.	Aires de stationnement.....	35
5.4.2.	Postes de stationnement.....	35

5.4.3.	Points INS .....	36
<b>5.5.</b>	<b>Raquette .....</b>	<b>37</b>
<b>5.6.</b>	<b>Distances déclarées .....</b>	<b>38</b>
<b>5.7.</b>	<b>Résistance des chaussées .....</b>	<b>39</b>
<b>5.8.</b>	<b>Contamination de l'aire de mouvement (neige et eau).....</b>	<b>40</b>
5.8.1.	Contamination aire de mouvement - NOTAM.....	40
5.8.2.	SNOWTAM.....	42
<b>5.9.</b>	<b>Secours électrique .....</b>	<b>43</b>
<b>5.10.</b>	<b>Balisage.....</b>	<b>44</b>
5.10.1.	Balisage de piste.....	44
5.10.2.	Balisage de voie de circulation.....	44
5.10.3.	Rampe d'approche .....	45
5.10.4.	Phare d'aérodrome .....	46
5.10.5.	Télécommande de balisage (PCL) .....	46
5.10.6.	Balisage non lumineux (diurne).....	47
5.10.7.	Barre d'arrêt.....	47
<b>5.11.</b>	<b>Aires à signaux et INDICATEURS DE DIRECTION DU VENT .....</b>	<b>49</b>
5.11.1.	Aires à signaux.....	49
5.11.2.	Indicateur de direction du vent (manche à air).....	49
5.11.3.	Indicateur de direction d'atterrissage (Té d'atterrissage) .....	50
<b>5.12.</b>	<b>système d'arrêt.....</b>	<b>51</b>
<b>5.13.</b>	<b>FATO, Hélistations et altisurfaces .....</b>	<b>52</b>
<b>6.</b>	<b>Aérodromes : services et horaires .....</b>	<b>54</b>
6.1.	Avitaillement.....	54
6.2.	SSLIA.....	55
6.3.	Douanes et police.....	56
6.4.	Service de prévention du péril animalier (SPPA).....	57
6.5.	AFIS .....	58
6.6.	Contrôle d'aérodrome .....	59
6.7.	CTR.....	60
6.8.	TMA.....	62
6.9.	SIV et BTIV .....	64
6.10.	radar de surveillance.....	65
6.11.	ATIS et STAP .....	66
<b>7.</b>	<b>Meteorologie .....</b>	<b>68</b>
7.1.	Services MET.....	68
7.2.	Paramètres MET .....	70
7.3.	VOLMET .....	72
7.4.	Cartes TEMSI Europe.....	73
<b>8.</b>	<b>Aides à l'atterrissage et radionavigation .....</b>	<b>74</b>
8.1.	ILS.....	74
8.2.	Localizer.....	75
8.3.	Glide path.....	76
8.4.	Markers.....	77
8.5.	DME atterrissage.....	78
8.6.	Aides visuelles (PAPI, APAPI, VASI – MEHT) .....	79
8.7.	Aides radio à la navigation (VOR, DME, L, TACAN, ...).....	80
8.8.	Vols de calibration.....	82
8.9.	Station radiogoniométrique VHF (VDF) .....	83
8.10.	Brouillage de système satellitaire (GNSS) .....	84
<b>9.</b>	<b>Procédures et Espace aérien .....</b>	<b>85</b>
<b>9.1.</b>	<b>Procédures d'approche aux instruments (PROC APCH IFR) .....</b>	<b>85</b>
9.1.1.	Procédures.....	85
9.1.2.	Minima Opérationnels.....	86
9.1.3.	Procédure d'approche interrompue (API) .....	86
<b>9.2.</b>	<b>SID et STAR .....</b>	<b>87</b>
<b>9.3.</b>	<b>Routes aériennes.....</b>	<b>88</b>
<b>9.4.</b>	<b>Secteurs de contrôle.....</b>	<b>89</b>
<b>9.5.</b>	<b>Zones publiées dans l'AIP .....</b>	<b>90</b>

9.5.1.	Zones publiées dans l'AIP et non activables par NOTAM .....	90
9.5.2.	Zones publiées dans l'AIP et activables par NOTAM .....	91
9.5.3.	Zones publiées dans l'AIP et provisoirement inactives.....	92
9.5.4.	ZIT publiées dans l'AIP .....	93
<b>9.6.</b>	<b>Répondeur automatique d'information (RAI).....</b>	<b>94</b>
<b>9.7.</b>	<b>Zones réglementées temporaires (ZRT).....</b>	<b>95</b>
<b>9.8.</b>	<b>Zones interdites temporaires (ZIT) et interdictions temporaires de survol.....</b>	<b>96</b>
<b>10.</b>	<b>Avertissements à la navigation .....</b>	<b>97</b>
10.1.	Dangers à la navigation .....	97
10.2.	Exercices SAR .....	99
10.3.	Activités sportives et récréatives .....	100
10.4.	Obstacles .....	102
10.5.	Concentration d'oiseaux.....	104
<b>11.</b>	<b>Annexe 1 – Glossaire.....</b>	<b>105</b>
<b>12.</b>	<b>Annexe 2 – Formulaire de demande de NOTAM.....</b>	<b>107</b>
<b>13.</b>	<b>Annexe 3 – Synthèse des Fournisseurs de données publiées par NOTAM .....</b>	<b>108</b>

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. OBJET ET PRESENTATION DU DOCUMENT

Ce guide est destiné aux Fournisseurs de Données Aéronautiques (FDA) ayant à effectuer des demandes de publication de NOTAM auprès du Bureau NOTAM International (BNI) du SIA ou auprès du bureau NOTAM de la DIRCAM (série M).

Il rappelle l'organisation mise en place et détaille les consignes et bonnes pratiques relatives au traitement des NOTAM. Il ne se substitue pas à la prise en compte, par le demandeur, de la réglementation en vigueur au moment de sa demande de NOTAM.

Ce document est composé de 2 parties :

- du §1 au §4 : rappels et règles générales relatives aux demandes et à la diffusion des NOTAM
- du §5 au §10 : **fiches thématiques** par objet de demande de NOTAM, précisant les différentes données nécessaires à la demande de publication d'un NOTAM.

Mode d'accès préconisé aux fiches :

- o à partir du Sommaire, par clic sur la ligne concernée.
- o d'une page « fiche », cliquer sur SOM pour revenir au sommaire.

SOM

N.B: ce document est mis à jour en cohérence avec le MANEX du SIA/BNI.

### 1.2. REFERENTIEL

#### ► Référentiel externe à la DSNA

	Nom	Consultable sur
OACI	Annexe 15 - Services d'information aéronautique ; Document 8126 - manuel des services d'information aéronautique	Site OACI
Europe	Règlement (UE) n° 73/2010 du 26 janvier 2010 définissant les exigences relatives à la qualité des données et des informations aéronautiques pour le Ciel unique européen ;	Site Eurocontrol
	OPADD Operational Procedures for AIS Dynamic Data	
France	Arrête du 23 mars 2015 relatif à l'information aéronautique	Légifrance
	Arrêté du 23 mars 2015 portant organisation de l'information aéronautique.	
	Note technique relative à l'information aéronautique (DG)	

#### ► Documents associés

Resp maj	Nom	Consultable sur
DSNA	Procédure PRO 013/DSNA relative aux services d'information aéronautique.	GEODE/Espace de publication DSNA/R3 <b>et</b> Site SIA (espace dédié aux FDA)
DTA	Tableau des responsables de mis à jour des AIP (France et outremer)	
SIA	Tableau de rattachement des aérodromes/hélistations publiés à l'AIP France	
SIA	Calendriers AIRAC et dates limites SIA	
SIA	Guides SIA de demande de SUP AIP, mise à jour de l'AIP. Manuel WKF NOPIA ;	

### 1.3. GLOSSAIRE

Voir [Annexe 1](#).

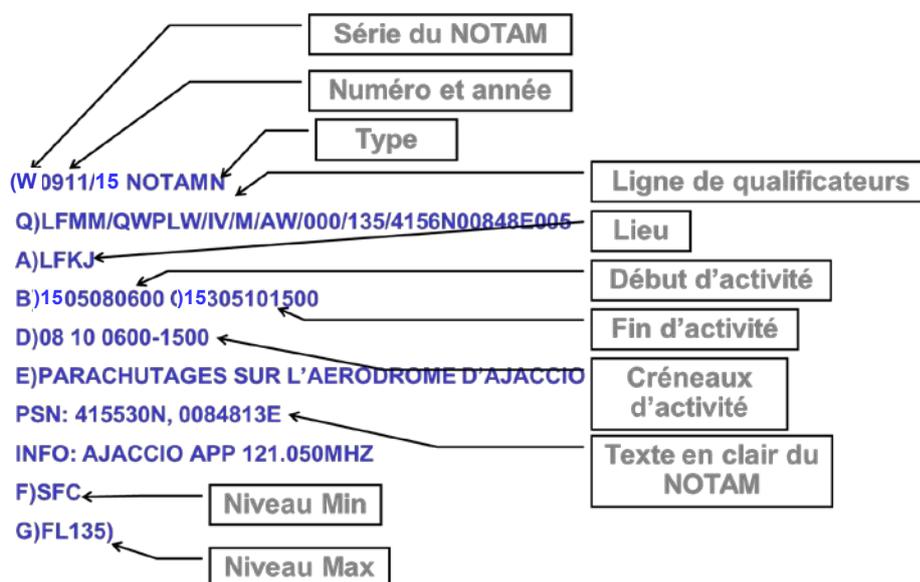
## 2. RAPPELS SUR LE CONTENU D'UN NOTAM

### 2.1. DEFINITION

**NOTAM** (Ref Annexe 15/OACI ; de l'anglais *Notice to Air Men*) : avis diffusé par télécommunication et donnant, sur l'établissement, l'état ou la modification d'une installation, d'un service, d'une procédure aéronautique, ou d'un danger pour la navigation aérienne, des renseignements qu'il est essentiel de communiquer à temps au personnel chargé des opérations aériennes.

### 2.2. DESCRIPTION DU NOTAM

Voir également la notice de consultation des NOTAM sur le site SIA.



#### ► Champs du NOTAM :

Champ	Contenu	Commentaires
A)	Localisation	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome ou FIR
B)	Début de validité	Date/heure d'entrée en vigueur sous la forme « aammjjhhmm »
C)	Fin de validité	Contient « PERM » si l'information doit être publiée à l'AIP
D)	Créneaux d'activité	Champ facultatif : horaires ou journées d'activation du NOTAM entre début et fin de validité)
E)	Texte en clair du NOTAM	
F)	Niveau min	Champs facultatifs : limites inférieures et supérieures des activités ou restrictions
G)	Niveau max	

### ► Numéro du NOTAM

Chaque NOTAM publié est identifié par :

- ✚ une série (voir AIP France GEN 3.1-2) indiquée par une lettre : A, B ... ;
- ✚ et par un numéro constitué de 4 chiffres suivis d'une barre oblique et de 2 chiffres pour l'année. Chaque série débute le 1er janvier par le numéro 0001. Chaque série ne peut dépasser le numéro 9999.

### ► Langue

Chaque NOTAM (France métropole) est publié par le SIA/BNI en anglais **et** en français. Les 2 versions sont identifiées par le même numéro de NOTAM.

### ► Ligne Q) du NOTAM :

Cette ligne de qualificateurs est codée par le BNI selon des règles fixes internationales. Sa fonction est de disposer de **critères de sélection** lors de la consultation des NOTAM :

- ✚ qualificateur « trafic » : IFR (I), VFR (V), IFR/VFR (IV)
- ✚ qualificateur « portée » (« scope » du NOTAM) :

Portée		Signification
A	Aérodrome	Apparaît seulement sur le bulletin d'aérodrome. L'indicateur d'emplacement de l'aérodrome (ex : LFPG) figure impérativement dans le champ A du NOTAM
E	En route	Apparaît seulement sur le bulletin FIR. L'indicateur d'emplacement d'au moins une FIR (ex : LFFF) figure impérativement dans le champ A) du NOTAM
W	Warning/danger	Apparaît seulement sur le bulletin FIR. Associe le NOTAM à la portée des « Dangers à la Navigation ». La saisie d'au moins une FIR en champ A) est obligatoire
AE	Aérodrome/En route.	Apparaît <b>à la fois</b> sur le bulletin d'aérodrome et le bulletin FIR
AW	Aérodrome/Danger	Apparaît <b>à la fois</b> sur le bulletin d'aérodrome et le bulletin FIR. Associe le NOTAM aux deux portées 'A' et 'W'. Le champ A) contient l'indicateur d'emplacement de l'aérodrome, et la ligne Q) les coordonnées géographiques de la position où l'activité a lieu, suivies du rayon

- ✚ qualificateur « inférieur/supérieur » : figure dans le champ Q) et est exprimé uniquement en niveaux de vol. Ils sont cohérents avec les champs F) et G) si renseignés.
- ✚ qualificateur « référence géographique » : zone d'influence latérale du NOTAM (toujours un cercle) : coordonnées géographiques (à la minute) + rayon d'influence (en NM).

Certains rayons d'influence sont standardisés tel qu'indiqué ci-dessous :

- NOTAM obstacle : 1 NM si obstacle isolé ou plus si regroupement d'obstacles
- NOTAM sur aérodrome : 5 NM
- NAVAID en route : 25 NM
- NAVAID aérodrome (ILS, NDB) : 5 NM

### ► Types de NOTAM

Il existe 3 types de NOTAM publiés :

- ✚ NOTAMN : dans le cas d'un NOTAM contenant des renseignements nouveaux
- ✚ NOTAMR : dans le cas d'un NOTAM remplaçant un NOTAM antérieur toujours valide, cet identificateur sera suivi du numéro du NOTAM remplacé.

Un NOTAM R est toujours à effet immédiat.

- ✚ NOTAMC : dans le cas d'un NOTAM annulant un NOTAM antérieur toujours valide, cet identificateur sera suivi du numéro du NOTAM annulé.

Un NOTAMC est toujours à effet immédiat.

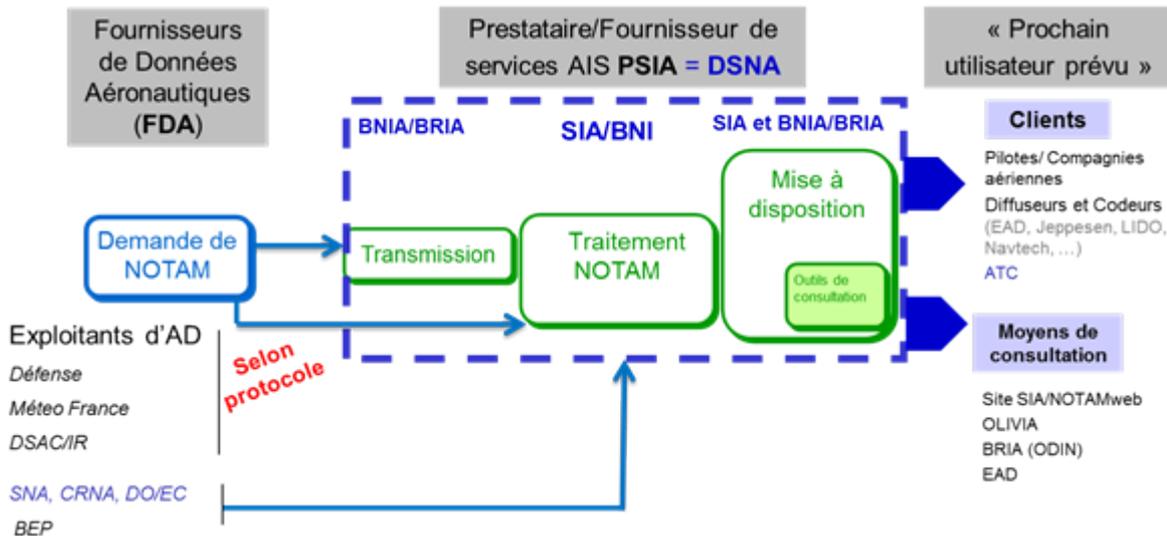
Un NOTAM annulant (NOTAMC) n'est pas visible sur les outils de consultation mais le NOTAM annulé disparaît des outils de consultation dès que le NOTAM annulant est validé par le BNI.

### ► Règles particulières

- ✚ Il est interdit de publier des versions corrigées de NOTAM en gardant le même numéro de NOTAM :
  - si le NOTAM est déjà en vigueur, le NOTAM erroné doit être remplacé,
  - si le NOTAM n'est pas encore en vigueur, il doit être annulé et un nouveau NOTAM doit être publié.
- ✚ Un NOTAMR ne peut remplacer qu'un seul NOTAM. Les 2 doivent appartenir à la même série de NOTAM.
- ✚ Un NOTAMC ne peut annuler qu'un seul NOTAM. Les 2 doivent aussi appartenir à la même série de NOTAM.
- ✚ Un NOTAM ne doit traiter que d'un seul sujet et d'une seule condition s'y rapportant.
- ✚ Une publication d'information aéronautique (AIP, SUPAIP ou NOTAM) ne doit pas répéter une information déjà publiée.

## 3. ORGANISATION DE LA PUBLICATION DES NOTAM

### 3.1. LES INTERVENANTS



#### 3.1.1. Le fournisseur de données aéronautiques (FDA)

Le demandeur du NOTAM (FDA) :

- ✚ transmet les différentes données nécessaires à la publication de NOTAM en respectant les indications du Guide NOTAM et, pour un FDA hors DSNA, conformément au protocole de fourniture des données signé avec la DSNA.
- ✚ s'identifie (Nom Prénom et service) et indique un numéro de téléphone dans la demande de NOTAM (champ E) afin de permettre au BNI de contacter le demandeur en cas de besoin d'informations complémentaires. Il doit rester joignable jusqu'à la publication du NOTAM.
- ✚ vérifie la bonne prise en compte de sa demande en consultant les NOTAM publiés sur les outils de consultation NOTAM (rubrique NOTAM du site SIA).

#### 3.1.2. BNIA/BRIA

Le BNIA ou un BRIA peut être désigné comme correspondant direct des FDA.

Dans ce cas, le BNIA/BRIA :

- ✚ vérifie l'habilitation du demandeur vis-à-vis de l'objet du NOTAM,
- ✚ s'assure de la complétude de la demande (par rapport à la fiche thématique correspondante du Guide NOTAM),
- ✚ retranscrit et formate la demande (\*) conformément au format RQNTM décrit au § 4.5
- ✚ transmet sans délai la demande au BNI par RSFTA.

(\*) sans supprimer, dans le champ E), les coordonnées fournies le demandeur (nom, fonction et n° de tph) ni les mentions éventuelles fournies par une DSAC/IR (mesure conservatoire, ...) car elles sont utiles au BNI.

### 3.1.3. Le BNI (SIA)

Le Bureau NOTAM International : BNI ou NOF (NOTAM Office), implanté au SIA, est chargé de la publication de tous les NOTAM concernant la FIR France.

Il reçoit et traite les demandes de publication en provenance des FDA (Fournisseurs de Données Aéronautiques).

Dès la prise en compte d'une demande de publication de NOTAM, le BNI :

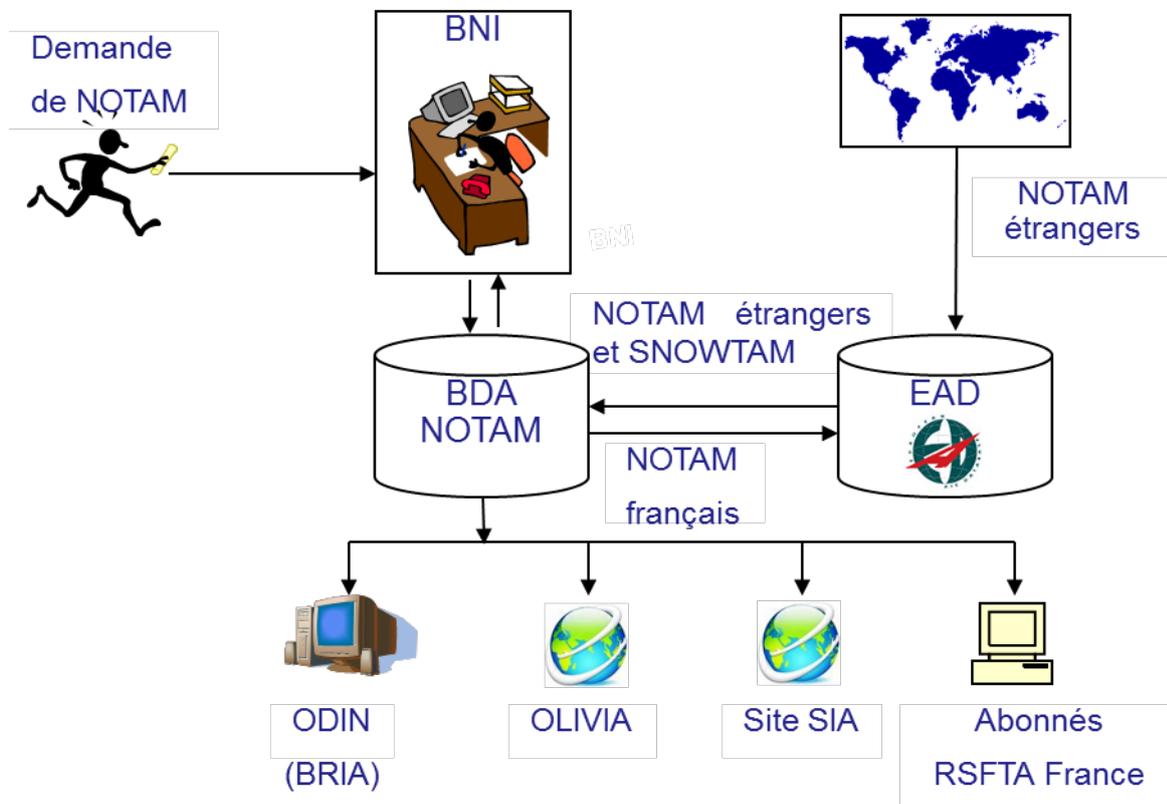
- ✚ Vérifie la complétude des données
- ✚ Vérifie la cohérence des données avec l'AIP et les NOTAM déjà publiés
- ✚ Contacte le FDA si la demande ne peut être exploitée (n° de téléphone indiqué dans la demande de NOTAM).
- ✚ Code l'information conformément aux standards de l'OACI et de l'OPADD.
- ✚ Peut adapter le texte français afin d'harmoniser les publications
- ✚ Traduit le texte du NOTAM en anglais
- ✚ Valide le NOTAM (qui est aussitôt diffusé).

Toute modification d'une demande de NOTAM nécessite un contact préalable du demandeur du NOTAM (FDA) par le BNI (d'où l'importance de le mentionner dans le champ E)).

### 3.2. TRAÇABILITE DES DEMANDES DE NOTAM

Le circuit des demandes doit garantir la traçabilité des demandes et des interactions sur ces demandes. Chaque intervenant enregistre et conserve sa demande pendant 1 an après la fin de validité du NOTAM.

### 3.3. PRODUCTION ET DIFFUSION DES NOTAM FRANÇAIS (SCHEMA)



*N.B. : schéma à revoir avec la mise en oeuvre de l'ECIT INO au BNI (en 2017)*

### 3.4. COORDONNEES DU BNI

☎ : 05 57 92 57 92

Fax : 05 57 92 57 99

RSFTA : LFFAYNYX

Tél de secours : 05 56 47 85 41

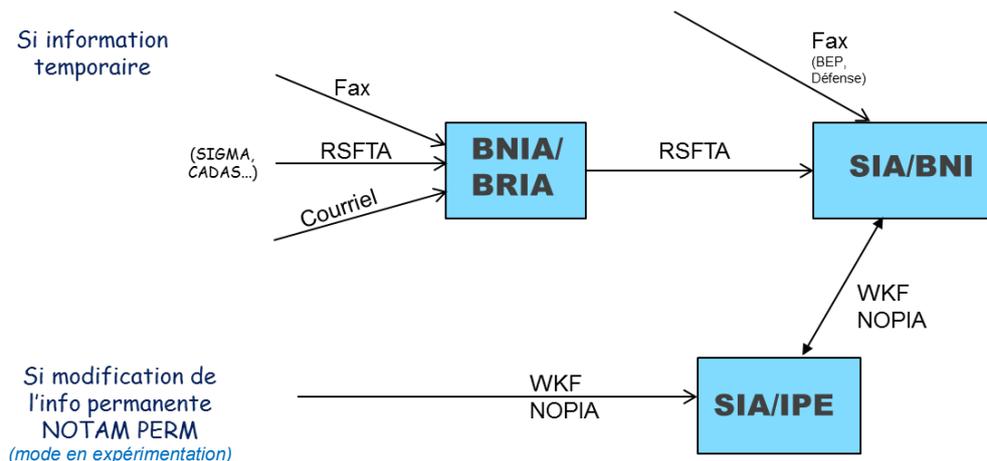
[nof.ops@aviation-civile.gouv.fr](mailto:nof.ops@aviation-civile.gouv.fr)

## 4. LA DEMANDE DE NOTAM

### 4.1. MODES DE TRANSMISSION DES DEMANDES DE NOTAM AU BNI

#### 4.1.1. Schéma de principe

*N.B. : le mode actuel de transmission des demandes tient compte des possibilités des systèmes (aujourd'hui, fonctionnement du système BDA basé sur le RSFTA) et de la nécessité pour le BNI de s'appuyer sur les ressources des BNIA/BRIA. Il est appelé à évoluer avec l'utilisation de nouveaux systèmes par le BNI.*



Un demandeur hors DSNA (FDA) adresse sa demande au correspondant désigné dans le protocole signé entre le FDA et la DSNA (SIA ou SNA). Ce protocole spécifie le format et support de la demande.

#### 4.1.2. RSFTA

L'envoi des demandes de NOTAM par RSFTA au BNI est à privilégier car :

- ✚ il permet de présenter aux opérateurs BNI les demandes à traiter selon leur degré d'urgence (présentation des demandes aux opérateurs en fonction du champ B) : date/heure de mise en vigueur).
- ✚ il évite au BNI la ressaisie des données du NOTAM.

Les demandes reçues via RSFTA sont traitées avant les autres demandes.

#### 4.1.3. FAX

Ce mode de transmission doit être limité car il ne garantit pas une prise en compte immédiate des demandes par le BNI et nécessite la ressaisie complète des données par les opérateurs BNI.

#### 4.1.4. Courriel

L'envoi par courrier électronique n'est pas accepté par le BNI comme mode habituel de demande car :

- ✚ la disponibilité de ce support n'est pas garantie (absence de supervision opérationnelle et technique) ;
- ✚ la boîte mail n'est pas veillée en permanence par l'opérateur BNI (qui traite en priorité les demandes reçues par RSFTA puis celles reçues par Fax) ;
- ✚ le système actuel ne permet pas la recopie des données reçues par courriel.

A titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité du BNIA/BRIA ou du FAX pour le demandeur (notamment pour les responsables de permanence opérationnelle en dehors des heures ouvrables) et après coordination téléphonique avec l'opérateur BNI, la demande de NOTAM peut être adressée à [nof.ops@aviation-civile.gouv.fr](mailto:nof.ops@aviation-civile.gouv.fr).

#### 4.1.5. Workflow NOPIA

Les demandes effectuées en anticipation d'une publication à l'AIP ou pour corriger une publication à l'AIP doivent faire l'objet d'un NOTAM « PERM » (voir § 4.6) et être adressées aux correspondants en charge de l'information permanente pour transmission au SIA via le WKF NOPIA (voir Guide AIP et Manuel WKF NOPIA). *(nouveau mode de transmission, avec expérimentation en cours)*

#### 4.2. PREAVIS DES DEMANDES DE NOTAM

Le préavis de diffusion d'un NOTAM (délai entre la publication du NOTAM et la date d'entrée en vigueur de l'information) a pour objet de garantir sa prise en compte par l'utilisateur lors de la préparation de vol.

Quand l'information est diffusée moins de 24 heures avant sa mise en vigueur, certains navigants (notamment les longs courriers) sont susceptibles de ne pas avoir connaissance des derniers NOTAM émis.

Les demandes de NOTAM sont traitées au fil de l'eau par le BNI, dans l'ordre de leur date de mise en vigueur.

##### 4.2.1. Information prévisible

Lorsque l'objet du NOTAM porte sur des informations prévisibles (exemples : manifestation aérienne, parachutage, modification d'horaire d'un service, ...), la demande doit être effectuée auprès du BNI de manière à respecter le **préavis minimal** de publication figurant dans le tableau ci-dessous (\*):

Objet du NOTAM	Préavis minimal de publication (sauf cas d'urgence)
Création/modification de zones interdites, réglementées ou dangereuses temporaires <small>(exercices militaires, manifestations aériennes ou événements aéronautiques divers ; ZIT créées par arrêté préfectoral ou ministériel)</small>	7 jours
Activation : de zones provisoirement inactives de zones P, D, R publiées à l'AIP <small>(hors ligne ci-dessous)</small> de zones du RTBA et de zones listées par le Directoire (ex : CBA16 et R68)	7 jours
	7 jours
	avant 17h00 locales pour J+1 (**)
Création d'activités aériennes sportives ou récréatives	24 h
Activation d'activités aériennes sportives et récréatives publiées à l'AIP	24 h
Autres NOTAM (hors famille « espace aérien »)	24 h

(\*) cf Note technique du DG relative à l'information aéronautique (référéncée au § 1.2)

(\*\*) Selon protocole SIA/CDPGE (zones du RTBA)

Il est recommandé de ne pas transmettre une demande de publication de NOTAM plus de 30 jours avant l'entrée en vigueur de l'information afin d'éviter des annulations et/ou des republications de NOTAM.

#### 4.2.2. Information imprévisible (cas d'urgence)

Il s'agit d'informations telles qu'une panne de système, une restriction sur aérodrome en raison d'un accident, une création d'une zone temporaire en raison d'une situation imprévue..., ne pouvant être communiquées au BNI avec le préavis minimal de 24 heures avant la date d'effet.

Le BNI publie le NOTAM au plus tôt, mais cette publication de NOTAM doit être doublée d'une diffusion par les organismes de la circulation aérienne par radio (ATIS, fréquence d'info de vol/contrôle) ou autre moyen approprié pour garantir la bonne prise en compte de l'information par les usagers.

#### 4.3. ACCUSE DE RECEPTION D'UNE DEMANDE

C'est la publication du NOTAM qui fera office d'accusé de réception pour le demandeur.

Pour s'assurer de la bonne prise en compte de sa demande, le demandeur consulte le NOTAM émis via les outils de consultation des NOTAM (rubrique NOTAM du site SIA).

Temps de traitement d'un NOTAM par le BNI (hors « service régulé ») : les demandes de NOTAM sont traitées au fil de l'eau par le BNI, les demandes reçues par RSFTA (voir § 4.1.2) étant traitées en priorité en fonction de la date figurant dans le champ B).

#### 4.4. DUREE DE VALIDITE D'UN NOTAM

La durée de validité d'un NOTAM ne devrait pas excéder 3 mois (cf règles OACI et OPADD).

En cas de durée supérieure à 3 mois, le demandeur effectuera une demande d'extension de la fin de validité du NOTAM (NOTAMR) pour 2 mois maximum.

Cas particuliers :

- information permanente publiée par NOTAM (voir § 4.6 NOTAM PERM) : la fin de validité est gérée par le SIA en fonction de la date de mise en vigueur à l'AIP ;
- information temporaire dont la durée de validité, supérieure à 3 mois, est connue au moment de la demande et dont la publication à l'AIP n'est pas adaptée : la durée de validité du NOTAM pourra être d'1 an maximum (par exemple, pour des: grues à proximité d'un aérodrome : voir Fiches (notamment fiche Obstacles au § 10.4).
- en cas de durée longue, attention aux changements éventuels d'horaires été/hiver (§ 4.7.2).

#### 4.5. CONTENU DE LA DEMANDE DE NOTAM

##### 4.5.1. Champs à renseigner par type de NOTAM

Type de NOTAM demandé	Nouveau (Voir § 4.5.2)	Remplaçant (Voir §4.5.3)	Annulant (Voir § 4.5.4)
Réf autre NOTAM	Non	Oui	Oui
FIR	Oui	Oui	Oui
Champ A	Oui	Oui	Oui
Champ B	Oui	Oui	Oui
Champ C	Oui	Oui	Non
Champ D	Si nécessaire	Si nécessaire	Non
Champ E	Oui	Oui	Oui
Champ F & G	Si nécessaire*	Si nécessaire*	Non

\* Uniquement pour les dangers à la navigation, les activités sportives et récréatives ainsi que les zones P, D et R.

Codage RSFTA du 1er champ du message (RQNTM = Request NOTAM) : le mot clé RQNTM doit se trouver impérativement après la parenthèse ouvrante sur la première ligne du message RSFTA.

Type	1er champ	Commentaires
Nouveau	(RQNTMN	RQNTM est complété par « N » pour une information nouvelle.
Remplaçant	(RQNTMR LCCCC/AA	RQNTM est complété par « R » pour une information à remplacer. LCCC/AA = Numéro du NOTAM devant être remplacé
Annulant	(RQNTMC LCCCC/AA	RQNTM est complété par « C » pour une information à annuler. LCCC/AA = Numéro du NOTAM devant être annulé

#### 4.5.2. Publication d'une nouvelle information

Champs du message	Observations et consignes de formatage
(RQNTMN	
A) LFFF	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome ou de la FIR dans laquelle se trouve l'installation ou l'espace aérien faisant l'objet du NOTAM. Mettre LFXX dans le cas où il n'existe pas d'indicateur d'emplacement OACI (et nom en clair de l'hélistation/altisurface dans le champ E). Ce champ peut contenir plusieurs FIR (5 au maximum) mais un seul aérodrome.
B) 1607120700	Groupe date/heure de 10 chiffres indiquant l'année, le mois, le jour, l'heure et les minutes UTC (AAMMJJHHMM) à laquelle l'information du NOTAM entre en vigueur.
C) 1607151900	Groupe date/heure de 10 chiffres indiquant l'année, le mois, le jour, l'heure et les minutes UTC (AAMMJJHHMM) à laquelle l'information devient caduque.
D) TOUS LES JOURS DE 0700 A 1900	Ce champ facultatif est utilisé lorsque l'information faisant l'objet du NOTAM est en vigueur uniquement pendant des périodes spécifiques et non pendant toute la période comprise entre les dates des champs B et C. <b>L'intervalle entre deux créneaux d'activité ne peut excéder sept jours</b> , dans ce cas faire une autre demande pour la période concernée.
E) DEMANDE DE NOTAM NR 152/16 BEP/NO TEL : 03 22 56 87 47 PARACHUTAGES A SEGONNES PSN : 494000N 0025400E INFO : 123.500MHZ	Le champ E comporte obligatoirement dans l'ordre, après la parenthèse : - les nom, fonction et <b>numéro de téléphone</b> du demandeur (à l'origine de la demande initiale). Ces données ne doivent pas être insérées ailleurs sous peine d'empêcher la présentation automatique de la demande à l'opérateur BNI - le texte en clair de l'information. Ce texte doit être concis et précis pour assurer une bonne compréhension de la part des usagers.
F) SFC G) FL055)	Ces champs indiquent les limites inférieures (F) et supérieures (G) des activités ou restrictions tout en précisant le niveau de référence et les unités de mesure. Les limites doivent être exprimés en pieds (FT) ou en niveaux de vol (ex : FL065). Les références acceptées sont AGL ou AMSL. Les abréviations possibles : SFC = de la surface, UNL = à illimité

#### Autres exemples de RQNTMN

FF LFFAYNYX  
 051226 LFBZZPZX  
 (RQNTMN  
 A)LFBZ B)1606100800 C)1606101600

E)DEMANDE NR 01/16 BZ/SNA DU 05/06/16 TEL 05.56.57.58.59  
 ILS RWY27 BZ 111.350 HORS SERVICE CAUSE MAINTENANCE,  
 NE PAS UTILISER FAUSSES INDICATIONS POSSIBLES  
 HORAIRES EXACTS CONFIRMES PAR LA TOUR DE CONTROLE)

FF LFFAYNYX  
 061303 LFQQYUYX  
 (RQNTMN

A)LFXX B)1606051334 C) 1609102359

E)DEMANDE DE NTM NR 66D/16 INFO DAC.N/D2 CI-CHEF BRIA LILLE-CHEF CA LE TOUQUET  
 DR NPDC-MME DUPONT-TEL. 03 23 24 25 26  
 CENTRE HOSPITALIER DE RANG DU FLIERS : 3 GRUES ERIGEEES A 190M A L'EST DE L'HELISTATION  
 PSN : 502453N 0013954E  
 HAUTEUR : 39 M AGL  
 BALISAGE : JOUR ET NUIT)

FF LFFAYNYX  
 251014 LFRSZPZX  
 (RQNTMN

A)LFBB B)1606280630 C)1606291800  
 D)0630-1800

E)ACTION BNI INFO DSAC/O ET CRNA/O  
 SIGNE MME DURAND 02 41 42 43 44  
 PARACHUTAGES SUR AD PRIVE LA TRANCHE SUR MER  
 PSN 462130N 0012530W  
 INFO LA ROCHELLE APP : 124.200 MHZ  
 F)SFC  
 G)FL105)

#### 4.5.3. Demande de modification immédiate d'un NOTAM en vigueur

Une demande de remplacement de NOTAM est **toujours à effet immédiat** (WIE).

Elle s'utilise uniquement si :

- ✚ Le NOTAM à remplacer est en vigueur.
- ✚ L'information concerne strictement le même sujet que celui du NOTAM à remplacer.
- ✚ L'indicateur d'emplacement en champ A est le même que dans le NOTAM à remplacer.
- ✚ Les modifications concernent soit la date de fin de validité, les créneaux d'activité, ou le texte du NOTAM

Dans les autres cas, demander l'annulation du NOTAM suivie d'une demande de publication d'un nouveau NOTAM.

Champs du message	Observations et consignes de formatage
(RQNTMR B1215/16	Le mot clé RQNTM doit se trouver impérativement après la parenthèse ouvrante sur la première ligne du message RSFTA. Il doit être complété de la lettre « R » pour un remplacement de NOTAM. Après un espace, indiquer le numéro du NOTAM à remplacer.
A)LFFF	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome ou de la FIR dans laquelle se trouve l'installation ou l'espace aérien faisant l'objet du NOTAM. Ce champ doit être identique au NOTAM remplacé.
B)WIE	Acronyme (With Immediat Effect) indiquant que le NOTAM est à effet immédiat, obligatoire pour une demande de remplacement de NOTAM.
C)1607151900	Groupe date/heure de 10 chiffres indiquant l'année, le mois, le jour, l'heure et les minutes UTC (AAMMJJHHMM) à laquelle l'information devient caduque.

D)TOUS LES JOURS DE 0800 A 2000	Ce champ facultatif est utilisé lorsque l'information faisant l'objet du NOTAM est en vigueur uniquement pendant des périodes spécifiques et non pendant toute la période comprise entre les dates des champs B et C. <b>L'intervalle entre deux créneaux d'activité ne peut excéder sept jours</b> , dans ce cas faire une autre demande pour la période concernée.
E)DEMANDE DE NOTAM NR 153/16 BEP/NO TEL : 03 22 56 87 47 PARACHUTAGES A SALEUX PSN : 494000N 0025400E INFO : 123.500MHZ	Le champ E comporte obligatoirement dans l'ordre, après la parenthèse : - les nom, fonction et <b>numéro de téléphone</b> du demandeur (à l'origine de la demande initiale). - le texte modifié de l'information : celui-ci doit être complet (et non pas préciser seulement les changements), concis et précis pour assurer une bonne compréhension de la part des usagers.
F) SFC G) FL055)	Ces champs indiquent les limites inférieures (F) et supérieures (G) des activités ou restrictions tout en précisant le niveau de référence et les unités de mesure. Les limites doivent être exprimés en pieds (FT) ou en niveaux de vol (ex : FL065). Les références acceptées sont AGL ou AMSL. Les abréviations possibles : SFC = de la surface, UNL = à illimité

Autre exemple de RQNTMR

FF LFFAYNYX  
 231218 LFRSZPZX  
 (RQNTMR A1404/16  
 A)LFLC B)WIE C)1607312359  
 E)DDE DE NOTAM NR 069/16 SNA-LC TEL 04 51 52 53 54  
 ATTN BNI/DSAC-CE POUR INFO  
 TWY T1 ET D1 FERMES.)

#### 4.5.4. Demande d'annulation immédiate d'un NOTAM en vigueur

Une demande d'annulation de NOTAM est toujours à effet immédiat (WIE dans le champ B).

Champs du message	Observations et consignes
(RQNTMC A1215/16	Le mot clé RQNTM doit se trouver impérativement après la parenthèse ouvrante sur la première ligne du message RSFTA. Il doit être complété de la lettre C pour une annulation de NOTAM. Après un espace, indiquer le numéro du NOTAM à annuler.
A)LFFF	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome ou de la FIR dans laquelle se trouve l'installation, l'espace aérien faisant l'objet du NOTAM. Ce champ doit être identique au NOTAM annulé.
B)WIE	Acronyme (With Immediat Effect) indiquant que le NOTAM est à effet immédiat, obligatoire pour une demande d'annulation de NOTAM
Ⓞ	Le champ C ne doit pas être utilisé dans un RQNTMC
Ⓟ	Le champ D ne doit pas être utilisé dans un RQNTMC
E)DEMANDE DE NOTAM NR 153/16 BEP/NO TEL : 03 22 56 87 47 PARACHUTAGES A SALEUX ANNULES	Le champ E comporte obligatoirement dans l'ordre, après la parenthèse : - les nom, fonction et <b>numéro de téléphone</b> du demandeur (à l'origine de la demande initiale). - le texte résume les raisons de l'annulation (pour permettre le traitement manuel des NOTAM)
F) G)	Les champs F et G ne doivent pas être utilisés dans un RQNTMC

Exemples de RQNTMC

FF LFFAYNYX  
060700 LFSDZPZX  
(RQNTMC B4063/16  
A)LFSD B)WIE  
E)AERODROME OUVERT)

FF LFFAYNYX  
051556 LFGAZPZX  
(RQNTMC B3936/16  
A)LFGA B)WIE  
E)DDE NR 421 LFGA  
ILS RWY 19 A REPRIS SERVICE NORMAL)

FF LFFAYNYX  
050608 LFBOYOYX  
(RQNTMC B3985/16  
A)LFBK B)WIE  
E)DDE NOTAM NR 380/16/SNA/SUD  
LOCATOR LPD 398KHZ A REPRIS SERVICE NORMAL)

## 4.6. PUBLICATION D'INFORMATION PERMANENTE SUR SUPPORT TEMPORAIRE (NOTAM PERM)

### 4.6.1. Principes

Un NOTAM « PERM » est un NOTAM dont la date de fin de validité (champ C) du NOTAM) est remplacée par l'expression « PERM » et qui contient dans le champ E) la référence précise du § de l'AIP qu'il modifie.

Ce type de publication s'applique aux **informations à validité permanente** qui seront incorporées dans l'AIP, lorsque l'urgence de la publication ne permet pas d'attendre la publication d'un amendement de l'AIP. Il s'applique :

- ✚ aux corrections d'erreurs publiées à l'AIP
- ✚ ou, de manière exceptionnelle, à des anticipations de publications à l'AIP.

Il ne doit pas être utilisé pour une suppression de donnée de l'AIP dont la date est susceptible d'être remise en cause (ex : arrêt ILS...).

La demande de publication par NOTAM doit être **accompagnée d'une demande de mise à jour de l'AIP**.

L'annulation du NOTAM PERM (voir §4.6.3) intervient 15 jours après la date effective d'entrée en vigueur de l'amendement à l'AIP qui contient l'information publiée dans le NOTAM PERM.

Un NOTAM PERM doit obligatoirement être annulé (dans les conditions ci-dessus) lors de la publication de l'AMDT AIP de l'information qu'il contient.

- Avantages de la publication en NOTAM PERM :
  - permet de signifier aux usagers (notamment codeurs/intégrateurs, EAD) que cette information va être intégrée dans l'AIP et leur permettre de l'intégrer immédiatement dans leurs publications et les bases de données avions (date limite = date MEV – 66, au lieu de date MEV – 90 pour l'AIP).
  - donne plus de souplesse sur la date réelle de prise en compte dans l'AIP : le SIA devient seul responsable de la planification de l'AMDT AIP et de l'annulation du NOTAM PERM
- Inconvénients de la publication en NOTAM PERM :
  - nécessite un suivi plus important par le SIA pour limiter la durée du NOTAM PERM
  - pose problème de suivi et de durée de vie excessive si la demande n'est pas accompagnée d'une demande de mise à jour de l'AIP

### 4.6.2. Règles à suivre pour la demande de NOTAM

*(nouveau mode de fonctionnement, avec expérimentation en cours)*

- ✚ Saisie d'une demande de mise à jour de l'AIP **via le Workflow NOPIA** en cochant la case « NOTAM PERM » et en proposant le texte du NOTAM PERM  
SIA/IPE valide cette demande, dont la publication est alors prise en compte directement par le BNI (voir Guide AIP §4.2 et Manuel Workflow NOPIA).
- ✚ Sinon, envoi d'une demande de NOTAM au BNI et d'une demande de mise à jour de l'AIP à l'adresse sia-mise-a-jour-aip. **Le NOTAM sera émis pour 3 mois, et non pas comme un NOTAM PERM** et son renouvellement éventuel ainsi que son annulation seront effectués par le demandeur.

Contenu d'une demande de NOTAM PERM :

La demande de NOTAM PERM et la demande de mise à jour de l'AIP doivent être identiques (afin de permettre l'annulation automatique du NOTAM PERM par le SIA : voir § 4.6.3).

Champ	Règles à suivre
Champ B	Date effective de la modification
Champ C	PERM
Champ E	<p>Le champ E doit contenir les changements opérationnels comme pour un NOTAM normal. Une attention spéciale doit être apportée afin d'assurer que le texte soit clair sans nécessiter une consultation de l'AIP.</p> <p>Pour faciliter la lecture par l'utilisateur spécialement intéressé dans un NOTAM qui sera transféré plus tard dans l'AIP, une référence à l'AIP sera ajoutée à la fin du champ E.</p> <p>Les références à l'AIP doivent mentionner la section/sous-section/numéro de paragraphe de l'AIP, et non le numéro de page.</p> <p>Dans les cas où un NOTAM est diffusé pour corriger une erreur dans un AMDT AIP, le champ E doit rappeler le contenu opérationnel de l'AMDT et non l'erreur uniquement.</p> <p>Si le champ contient des horaires, préciser à la fois les horaires d'hiver et d'été.</p>
Champ F	Uniquement pour les dangers à la navigation, les activités sportives et récréatives ainsi que les zones P, D et R.
Champ G	Uniquement pour les dangers à la navigation, les activités sportives et récréatives ainsi que les zones P, D et R.

Exemples :

Modification d'une page de l'AIP en vigueur :

E) SID GAI 5A, 5B, 5H UTILISABLES UNIQUEMENT EN FIR ET POUR LES  
 DESTINATIONS LFCC, LFCR, LFCI.  
 REF AIP FRANCE AD2 LFBO SID RWY14 CONV –INSTR 01/ 03 ET AD2 LFBO SID RWY32  
 –INSTR 01

Modification d'un AMDT AIP publié, avant date de mise en vigueur (exemple : correction d'une erreur de publication) :

E) RWY 09/27 DIMENSION, AIRAC AIP AMDT 10/16 PARTIE AD:  
 LFBD 2-12 RWY 09 LIRE 1850M AU LIEU DE 1805M.

**4.6.3. Annulation d'un NOTAM PERM**

Le SIA assure l'annulation du NOTAM « PERM » **15 jours après la date effective d'entrée en vigueur** de l'amendement à l'AIP qui contient l'information publiée dans le NOTAM « PERM ». Elle ne nécessite pas d'intervention du demandeur.

## 4.7. REGLES PARTICULIERES RELATIVES AUX CHAMPS DU NOTAM

### 4.7.1. Champ A

On ne peut indiquer qu'un seul aérodrome. Si plus d'un aérodrome est concerné, il faut publier des NOTAM distincts pour chaque aérodrome.

Par contre, plusieurs FIR peuvent être mentionnées si nécessaire.

En aucun cas, il n'est possible d'insérer en champ A à la fois des indicateurs de FIR et d'aérodrome.

Dans le cas d'une hélistation (ou d'une altisurface) non pourvue d'un indicateur d'emplacement, **mettre LFXX** dans le champ A et indiquer en 1<sup>ère</sup> ligne du champ E le nom en clair de cette dernière et les coordonnées géographiques de l'ARP.

### 4.7.2. Champs B et C (période de validité du NOTAM)

#### Règles générales

Les heures doivent toujours être exprimées en UTC.

Lorsque la période de validité d'une demande de NOTAM couvre les horaires d'hiver et ceux d'été, faire 2 demandes de NOTAM : l'une pour la période d'hiver et l'autre pour la période d'été.

L'heure de début d'un jour UTC est toujours « 0000 » et non pas « 0001 » et l'heure de fin toujours « 2359 » et non pas « 2400 ».

La date de début d'activité des champs B des NOTAM R et C est toujours la date de création de ces NOTAM (WIE).

Dans le cas d'un NOTAM C, il n'existe pas de champ C.

Pour les NOTAM PERM qui annoncent des modifications qui seront incorporées dans l'AIP, insérer dans le champ C l'abréviation « PERM ».

#### NOTAM annonçant des changements d'horaires

Lorsqu'un NOTAM est publié pour notifier un changement d'horaires, les dates des champs B et C doivent combiner les dates et heures publiées dans l'AIP à celles annoncées dans le NOTAM.

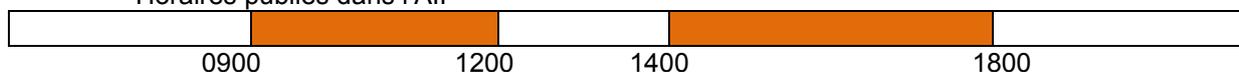
La totalité des jours entre les dates des champs B et C doivent être décrite. S'il n'y a aucune modification d'horaires pour certains jours, le préciser.

#### Exemple :

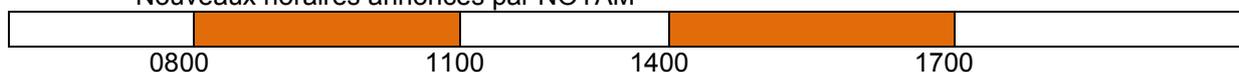
B)1607210500 C)1607311900  
 E) HORAIRES ..... :  
 LUN-VEN : 0500-1300 1400-1900  
 SAM : NON ASSURE  
 DIM : SANS CHANGEMENT.

#### Exemple avec changement des horaires d'une seule journée

\* Horaires publiés dans l'AIP



\* Nouveaux horaires annoncés par NOTAM



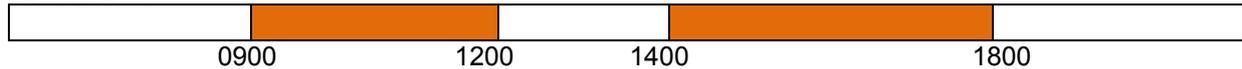
Cas d'une modification d'horaires CTR/TMA .... :

- Date du champ B : AAMMJJ0800
- Date du champ C : AAMMJJ1800
- Champ D : NIL
- Champ E : HORAIRES CTR : 0800-1100 1400-1700

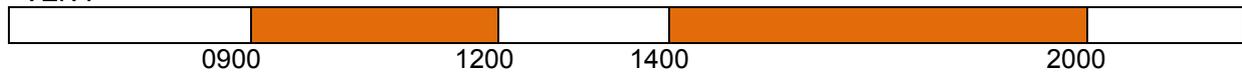
Exemple avec changement des horaires sur plusieurs journées

\* Horaires publiés dans l'AIP :

LUN-JEU :



VEN :



SAM DIM :

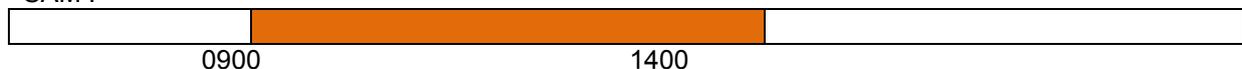


\*Nouveaux horaires annoncés par NOTAM (le début du NOTAM étant un MAR et la fin un MER 15 jours après) :

LUN-VEN :



SAM :



DIM :



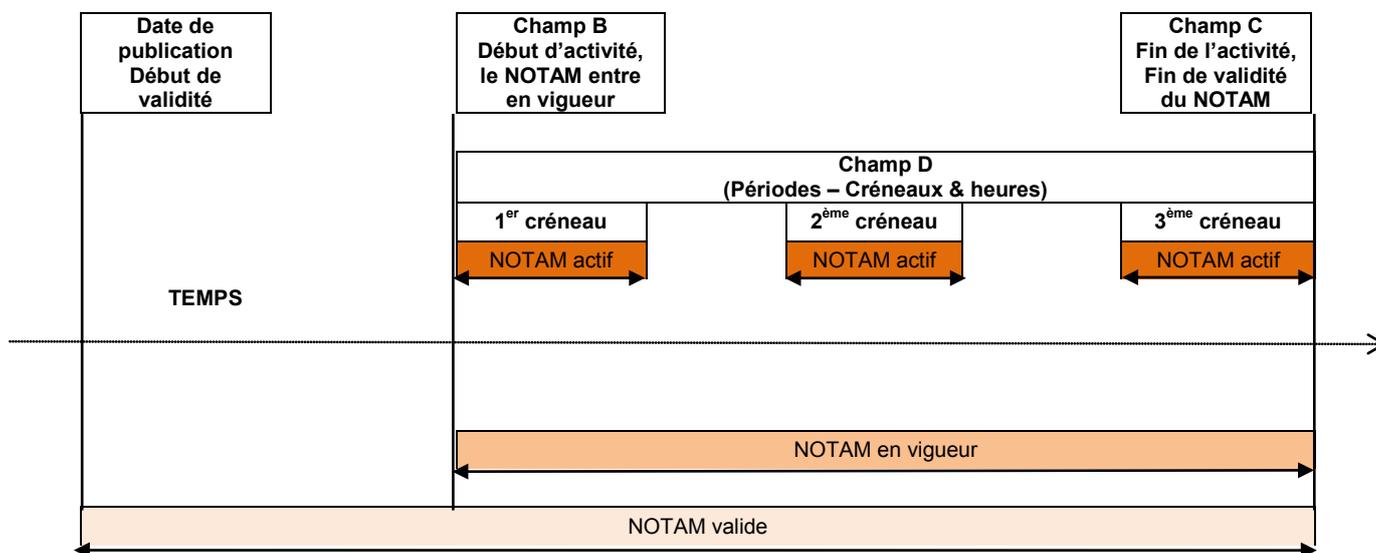
Cas d'une modification d'horaires CTR :

- Date du champ B : AAMMJJ0800
- Date du champ C : AAMMJJ1800
- Champ D : NIL
- Champ E : HORAIRES CTR :  
 LUN-VEN 0800-1100 1400-1700  
 SAM 0900-1400  
 EN DEHORS DE CES HORAIRES, CTR DECLASSEE EN G  
 ET CONTROLE AERODROME NON ASSURE

### 4.7.3. Champ D

Les heures doivent toujours être exprimées en UTC.

Le champ D doit contenir les créneaux horaires pendant lesquels un événement se produit ou un danger existe. Il permet ainsi, l'exclusion d'un NOTAM d'un PIB pendant qu'il est inactif. Le champ D est facultatif et ne doit exister qu'en cas de nécessité.



**Lever du soleil (SR) et coucher du soleil (SS) :** si la période active d'un NOTAM correspond au lever du soleil ou au coucher du soleil, les heures réelles du lever du soleil du premier jour de validité et du coucher du soleil du dernier jour de validité, à l'endroit concerné par le NOTAM, devraient être indiquées respectivement en champ B et C (recommandation OPADD permettant de réduire la période d'apparition des NOTAM dans les PIB).

Exemple : B) 1605150437 C) 1605201923 D) SR-SS

N.B. : ne plus utiliser les abréviations LS-CS dans les champs du NOTAM, mais uniquement SR-SS.

#### 4.7.4. Champ E (texte)

##### Principe

Aussi appelé « Texte du NOTAM », le champ E doit contenir les renseignements sur le danger, l'état de fonctionnement ou la condition des installations faisant l'objet du message.

Il doit être le plus concis possible tout en contenant tous les renseignements essentiels nécessaires à la sécurité du vol sans avoir besoin de consulter d'autres documents.

##### Règles générales

Les informations essentielles doivent être insérées en début de texte. A l'exception des NOTAM TRIGGER, le texte doit faire l'objet d'un seul sujet.

Exemple : NOTAM 1 - E) PJE AURA LIEU ...  
 NOTAM 2 - E) LIMITE INFERIEURE AWY G5 ....

##### Abréviations et caractères spéciaux

Les abréviations pouvant être utilisées dans le champ E doivent le plus possible être des abréviations issues de la DOC 8400. L'emploi d'abréviations peu utilisées ou pouvant porter à confusion doit être évité.

##### Coordonnées

Une coordonnée doit être indiquée en :

DEG (2 chiffres pour N & S et 3 pour E & W)  
 MIN (2 chiffres)  
 SEC (2 chiffres)

1/10<sup>ème</sup> ou 1/100<sup>ème</sup> SEC (1 point + 1 ou 2 chiffres) selon la résolution nécessaire (voir § 4.9).

L'emploi des 1/10èmes de MIN est interdit : ils sont convertis en secondes en les multipliant par 6 (463542N au lieu de 4635.7N).

#### Limites latérales

Les limites latérales des zones sont définies par des coordonnées séparées par un tiret. Elles ne doivent pas être rappelées dans le champ E si elles sont déjà publiées dans l'AIP ou un SUP AIP.

Lorsqu'elles sont mentionnées, elles doivent être énumérées dans le sens des aiguilles d'une montre. Le dernier point de la liste doit être le même que le premier point.

Lorsqu'un point représente une indication connue, cette dernière doit être signalée entre parenthèses : Ex : 484407N 0012354W (NDB LOH)

#### Fréquences

Les fréquences doivent être exprimées :

sur 6 chiffres séparés par un point pour les MHz

sur 4 chiffres maximum, séparés par un point pour les KHz

sur 2 ou 3 chiffres suivis de X ou Y pour les canaux

les unités sont collées au dernier chiffre

Ex : 123.500MHZ 312KHZ 310.5KHZ CH32X

#### Dates et heures

Les dates sont mentionnées ainsi : JJ MMM YYYY. Ex : 06 MAR 2015

Les horaires sont formatés de la même manière que le champ D. Ex : 01 03 05 1000-1600

Lorsque des horaires sont précisés en champ E, faire attention aux changements d'horaires Hiver/Eté. § 4.7.2

#### PPR - PN - O/R

PPR : Prior Permission Requested

PN : Prior Notice

O/R : On Request

	Préavis	Peut être refusée	Délai
PPR	Oui	Oui	Oui
PN	Oui	Non	Oui
O/R	Non	Oui	Non

Ex : PPR 24HR      PN 48HR      O/R (Aucune indication de préavis)

### 4.7.5. Champs F et G (limites verticales)

Les champs F & G sont renseignés uniquement pour des avertissements à la navigation ou des restrictions de l'espace aérien. Dans les autres cas, lorsque c'est nécessaire à la compréhension du NOTAM, les limites verticales sont précisées dans le champ E.

Il est interdit de ne remplir qu'un des 2 champs.

Les unités de mesure ainsi que la référence doivent être obligatoirement précisées.

Exemple : 3000FT AMSL et non pas 3000FT

#### 4.8. NOTAM TRIGGER

Un NOTAM trigger est émis (règles OACI et OPADD) pour annoncer la publication d'une information, à date de publication AIRAC, par SUP AIP ou par AMDT AIP. Il reste en vigueur 14 jours après la date de mise en vigueur du SUP AIP ou de l'AMDT AIP AIRAC.

Il est identifié par le code TT qui permet sa sélection par les professionnels.

Ce type de NOTAM ne fait pas l'objet d'une demande car il est rédigé directement par le BNI.

#### 4.9. RESOLUTION DE PUBLICATION DES DONNEES DES NOTAM

La résolution de publication d'une donnée dans un NOTAM est identique à celle de de la publication à l'AIP (voir Guide AIP – annexes).

#### 4.10. INFORMATIONS NE FAISANT PAS L'OBJET DE PUBLICATION D'UN NOTAM

Information	Justification	REF
Panne de MSAW, APW ou STCA	Les outils logiciels APW, MSAW, STCA sont des filets de sécurité ultime pour le contrôle : ils n'impactent ni les procédures, ni le service rendu, ni même les méthodes de travail des contrôleurs. Ils ne présentent par ailleurs pas d'intérêt pour l'exploitation des vols. Il n'y a pas à publier de NOTAM suite à l'arrêt d'un logiciel de type MSAW, APW, STCA (même si ces outils de sécurité ont par ailleurs fait l'objet d'une information par AIC lors de leur mise en service	Cf lettre 2007/60 du 11/09/07 Pôle réglementaire DSNA/AIS
Les panneaux indicateurs hors service		OACI Annexe 15
Fauchage sur AD Travaux aux abords de piste Prudence recommandée	Seules les restrictions d'utilisations opérationnelles sur aérodromes sont publiées (limitations/restrictions)	OACI Annexe 15
Horaires d'assistance en escale (handling ) si non publiées dans l'AIP		OACI annexe 15
« Risques » d'attente aux limites CTR, risque de saturation de parking	Les « risques » ne constituent pas une information suffisamment précise dans le cadre d'une préparation de vol. Les autorisations préalables (PPR) avec contact téléphonique ou Fax sont à privilégier.	OACI Annexe 15
Survol de...à éviter	Les interdictions de survol temporaire font l'objet d'une création de zone temporaire (réglementée ou interdite)	MANIA

Cf paragraphe 5.1.1.3 de l'Annexe 15 de l'OACI :

« Les renseignements énumérés ci-après ne seront pas diffusés par NOTAM :

- ✚ Travaux d'entretien normaux sur les aires de trafic et les voies de circulation lorsqu'ils ne présentent aucun danger pour la sécurité de l'exploitation aérienne;
- ✚ Travaux de balisage sur une piste lorsque la sécurité de l'exploitation aérienne peut être préservée grâce à l'utilisation d'autres pistes disponibles ou lorsque l'équipement peut être déplacé en cas de besoin;
- ✚ Obstacles temporaires à proximité d'aérodromes/ hélistations, lorsqu'ils ne présentent aucun danger pour la sécurité de l'exploitation aérienne;
- ✚ Défaillance partielle des dispositifs d'éclairage d'aérodromes/hélistations, lorsqu'elle ne présente aucun danger pour la sécurité de l'exploitation aérienne;
- ✚ Défaillance partielle et temporaire des communications air-sol lorsque d'autres fréquences répondant au même usage sont disponibles et utilisables;
- ✚ Absence de contrôle de la circulation sur les aires de trafic et de contrôle de la circulation routière;
- ✚ Présence, sur l'aire de mouvement de l'aérodrome, de panneaux indicateurs d'emplacement, de direction, etc., hors d'usage.
- ✚ Activités de parachutisme :
  - lorsqu'elles ont lieu dans l'espace aérien non contrôlé selon les règles VFR,
  - lorsqu'elles sont contrôlées,
  - en des emplacements promulgués ou à l'intérieur d'aires dangereuses ou interdites. »

#### 4.11. CONSULTATION D'UN NOTAM ARCHIVE

Sur les outils de consultation des NOTAM, les NOTAM publiés sont :

- consultables dès leur publication, soit donc avant leur date de mise en vigueur si celle-ci n'est pas immédiate,
- non consultables dès que la date de fin de mise en vigueur est atteinte (ou annulation).

En cas de besoin de consultation d'un NOTAM après sa fin de mise en vigueur, adresser la demande par courriel au BNI ([sia-bni-encadrement@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sia-bni-encadrement@aviation-civile.gouv.fr)) en précisant le n°, la série du NOTAM et la date de validité du NOTAM.

A noter toutefois que :

- les NOTAM restent facilement accessibles à partir des terminaux BDA (\*), pendant 35 jours après leur fin de validité puis sont archivés,
- au-delà de 35 jours après la fin de validité, la recherche sur les supports d'archives spécifiques à BDA (\*) reste possible mais sera plus longue (compte tenu des outils disponibles et de la nécessité de solliciter la division technique du SIA).

(\* ) à revoir avec la mise en oeuvre de l'ECIT INO au BNI (en 2017).



# **Guide NOTAM – Partie 2**

## **Fiches thématiques**



## 5. AERODROMES : INSTALLATIONS ET SYSTEMES

Sur les AD contrôlés, les demandes de NOTAM sont effectuées après coordination avec l'ATC.

### 5.1. AERODROMES – RESTRICTIONS D'UTILISATION

 Demandeur

SOM

FDA

Exploitant AD

 Consignes particulières

Ne sont publiées que les restrictions opérationnelles concernant l'utilisation de l'aérodrome.

Les informations du type « Travaux sur AD : prudence recommandée » ne font pas l'objet de NOTAM, cette information ne demandant que de la vigilance de la part du pilote telle que prévue en toutes circonstances dans les règles de l'air.

Mentionner dans le champ E) s'il s'agit d'une mesure conservatoire demandée par une DSAC-IR.

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ (+ le cas échéant , ref mesure conservatoire DSAC-IR) ✓ Les restrictions opérationnelles et/ou les limitations d'utilisation de l'aérodrome
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFPH B) 1612200740 C) 1701242359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
AERODROME RESERVE AUX AERONEFS BASES)

(RQNTMN

A) LFRG B) WIE C) 1612242359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
ENTRAINEMENTS IFR SOUMIS A PPR 24HR AU 02 31 65 65 38)

(RQNTMN

A) LFOB B) 1610231000 C) 1610261400

D) 1000-1400

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
ENTRAINEMENTS VFR INTERDITS)

(RQNTMN

A) LFBH B) WIE C) PERM

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
AERODROME OUVERT A LA CIRCULATION AERIENNE PUBLIQUE)

## 5.2. PISTE (RWY)

 Demandeur

SOM

FDA

Exploitant AD

 Consignes particulières

Ne sont publiées que les informations opérationnelles concernant les pistes : pistes fermées, limitées en dimensions, réservées aux ACFT basés...

Les informations du type « travaux aux abords de piste : prudence recommandée » ne font pas l'objet d'un NOTAM si aucune restriction opérationnelle n'est précisée, l'information ne demande que de la vigilance de la part du pilote prévue en toutes circonstances dans les règles de l'air.

La fermeture temporaire d'une piste n'entraîne pas la fermeture de l'aérodrome mais simplement des restrictions d'utilisation de la plate-forme. Dans tous ces cas, le texte du NOTAM sera « Piste... fermée » et non pas « aérodrome fermé ».

La présence de croix blanches (ou croix de St André) reste une aide visuelle au pilote et ne doit pas apparaître dans le NOTAM.

Le terme « bande gazonnée » ne doit pas être employé afin d'éviter toute confusion avec la bande aménagée de piste correspondant au dégagement de la piste. Utiliser le terme piste non revêtue et/ou la référence de piste définie à l'AIP AD 2.LFxx.13 ou AD 1.3.

Un organisme ATS peut rendre le service de contrôle sur un aérodrome sans qu'une inspection de l'aire de mouvement n'ait été réalisée (ref note 10-109/DSNA/MSQS du 24/11/2010). Dans le cas où cette absence d'inspection est prévisible voire répétitive, un NOTAM est publié.

Les catégories d'aéronefs (A à F) ne doivent pas être utilisées dans le champ E des NOTAM. Il faut mentionner les valeurs correspondantes de largeur de train et l'envergure (ex pour la catégorie C :  $24\text{ m} \leq \text{envergure} < 36\text{ m}$  ;  $6\text{ m} \leq \text{largeur de train} < 9\text{ m}$ ).

Modification des distances déclarées : voir § 5.6

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification précise de la piste en précisant sa nature (revêtue/non revêtue). ✓ Son état ou ses conditions d'utilisation.
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFLP B) 1611280600 C) 1611281600

D) 0600-1100 1200-1600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

PISTE REVETUE 04/22 FERMEE SAUF POUR VOLS COMMERCIAUX ET IFR PROGRAMMES)

### 5.3. VOIES DE CIRCULATION (TWY)

 Demandeur

SOM

FDA	Exploitant AD
-----	---------------

 Consignes particulières

Ne sont publiées que les informations opérationnelles concernant les taxiways : taxiways fermés, limités en dimensions, ...

Les informations du type « travaux aux abords de taxiway : prudence recommandée » ne font pas l'objet d'un NOTAM si aucune restriction opérationnelle n'est précisée.

Les catégories d'aéronefs (A à F) ne doivent pas être utilisées dans le champ E des NOTAM. Il faut mentionner les valeurs correspondantes de largeur de train et l'envergure (ex pour la catégorie C :  $24\text{ m} \leq \text{envergure} < 36\text{ m}$  ;  $6\text{ m} \leq \text{largeur de train} < 9\text{ m}$ ).

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification du taxiway (Préciser s'il s'agit d'une voie de sortie rapide) ✓ Restrictions et/ou limitations de l'utilisation de la voie de circulation
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A)LFPG B)1612240400 C)1701010400  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 TAXIWAY Y1 ET Y2A FERMES)

(RQNTMN  
 A)LFMK B)1610241300 C)1612232359  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 TWY T3 FERME ENTRE BRETTE D'ACCES AUX POMPES A ESSENCE ET TWY D  
*(préciser pour meilleure compréhension : EXCLUS ou INCLUS)*

(RQNTMN  
 A)LFCS B)1612021000 C)1612152000  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 TWY REVETU LIMITE AUX AERONEFS DONT L'ENVERGURE EST INFERIEURE A 15M)

## 5.4. PARKING, POSTES DE STATIONNEMENT ET POINTS INS

 Demandeur

SOM

FDA Exploitant AD

### 5.4.1. Aires de stationnement

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification précise de l'aire de stationnement (et non le poste de stationnement) ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation de l'aire de stationnement.
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFEY B)1607140400 C)1608302359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

AIRE DE STATIONNEMENT P RESERVEE AUX ACFT BIMOTEURS

(RQNTMN

A) LFBL B)1607232000 C)1607270700

D) 2000-0700

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

AIRE DE STATIONNEMENT M FERMEE

### 5.4.2. Postes de stationnement

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification précise du poste de stationnement. ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation du poste de stationnement.
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A) LFKB B)1609180000 C)16010122359  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 POSTES DE STATIONNEMENT L5 A L9 FERMES A LA CAP.

(RQNTMN  
 A) LFKB B)1609180000 C)17010122359  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 POSTES DE STATIONNEMENT L10 A L15 DISPONIBLES SUR PPR 24HR AU  
 04 42 25 48 32.

### 5.4.3. Points INS

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification précise du poste de stationnement. ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation du point INS.
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A) LFSB B) 16110000 C) PERM  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 NOUVELLES COORDONNEES POINT INS DU POSTE DE STATIONNEMENT A6 :  
 473554.38N 0073149.28E.  
 REF AIP FRANCE LFSB AD 2.8.

## 5.5. RAQUETTE

 Demandeur

SOM

FDA	Exploitant AD
-----	---------------

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Emplacement de la raquette ✓ Restriction et/ou limitations de l'utilisation de la raquette
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A)LFBD B)1610240000 C)1610252359  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 RAQUETTE PISTE 11 FERMEE

## 5.6. DISTANCES DECLAREES

### Demandeur

SOM

FDA

Exploitant AD ; DSAC-IR (si mesures conservatoires)

### Consignes particulières

Les modifications de distances déclarées par NOTAM répondent soit à des besoins d'exploitation, soit à des mesures conservatoires demandées par la DSAC-IR suite à une visite de surveillance sur un aérodrome.

Si la modification ou mesure conservatoire est prévue dès l'origine pour une durée de plus de 3 mois (ex : réduction de distances en fin de piste en raison de la non-conformité de la bande), l'exploitant d'aérodrome demande la publication d'un NOTAM « PERM » avec sa demande de mise à jour de l'AIP (voir § 4.6).

Les nouvelles distances déclarées doivent reprendre l'ensemble des valeurs TORA, TODA, ASDA et LDA **pour chaque QFU** de la piste en commençant par l'identifiant de la piste le plus faible.

Le motif entraînant la modification des distances déclarées pourra faire l'objet d'un 2<sup>ème</sup> NOTAM (exemple, obstacle).

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la piste ✓ QFU et dimensions du seuil décalé ✓ Les nouvelles TORA TODA ASDA et LDA de chaque QFU de la piste. ✓ Le cas échéant (en cas de mesure conservatoire), préciser le motif de la réduction (ex, obstacles à l'extrémité de piste nn) et la référence de la décision DSAC
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A)LFBD B)WIE C)1602122359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

SEUIL DECALE DE 200M QFU 11. NOUVELLES DISTANCES DECLAREES :

PISTE 11 TORA=....TODA=....ASDA=.....LDA=....

PISTE 29 TORA=....TODA=....ASDA=.....LDA=....

REF DECISION DSAC-IR XXXXXX

## 5.7. RESISTANCE DES CHAUSSEES

 Demandeur

SOM

FDA	Exploitant AD
-----	---------------

 Rappels

Pour les aéronefs dont la masse sur l'aire de trafic est supérieure à 5,7T, la force portante est communiquée au moyen de la méthode ACN/PCN : sous la forme PCN=80/R/B/W/T ou 50/F/A/Y/U par exemple.

Pour les aéronefs ayant une masse inférieure ou égale à 5.7T, on publie : 4000kg/0,50MPa (AN 14 §2.6).

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la Partie concernée (Piste, voie de circulation, parking) ✓ Nouvelle force portante.
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A)LFAQ B)WIE C)PERM  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 FORCE PORTANTE DE LA RWY 09/27 : 5 / 8 / 19 53 F/CW/T  
 REFERENCE AIP FRANCE AD 2 ATT 01.

## 5.8. CONTAMINATION DE L'AIRE DE MOUVEMENT (NEIGE ET EAU)

 Demandeur

SOM

FDA

Exploitant AD (\*)

(\*) En cas de neige, les aérodromes dotés d'équipements de mesure et/ou d'un plan neige doivent utiliser le format SNOWTAM et diffusent directement les SNOWTAM. Voir § 5.8.2

Les autres font une demande de publication de NOTAM selon les modalités ci-dessous.

### 5.8.1. Contamination aire de mouvement - NOTAM

 Rappels et/ou principes

(cf note d'information technique du STAC : « Caractérisation de l'état de surface des pistes en conditions météorologiques dégradées »)

Les performances et les limitations opérationnelles des avions à l'atterrissage et au décollage sont fortement dépendantes de l'état de surface des pistes. Cet état de surface peut être sévèrement dégradé lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises.

Concernant l'état des pistes, dès qu'elle est connue, l'information sur la nature du contaminant doit être fournie aux pilotes. Cette information a un impact sur le calcul des performances avions. Elle peut également avoir des conséquences en termes de restrictions opérationnelles.

La définition retenue d'une piste contaminée est celle de l'Annexe 6 de l'OACI :

piste dont plus de 25 % de la surface délimitée par la longueur et la largeur requises utilisées (que ce soit par endroits isolés ou non) est recouverte :

- d'une pellicule d'eau ou de neige fondante de plus de 3mm (0,125po) (1/8") d'épaisseur ; ou
- d'une couche de neige poudreuse de plus de 20mm (0,8po) (3/4") d'épaisseur ; ou
- de neige compactée ou de glace, y compris de la glace mouillée.

Les contaminants sont généralement répartis en deux catégories :

- les contaminants de type « fluide » : eau, neige fondante, neige mouillée, neige sèche,
- les contaminants de type « solide » : glace, neige compactée, givre et glace mouillée..

N.B. : les pistes dont les caractéristiques sont altérées par un autre type de contaminant que défini ci-dessus (Exemple : gomme pneu ...) et dont les performances ne peuvent être garanties font l'objet d'un NOTAM limitant son usage (Exemple : réduction de distances déclarées, fermeture piste) jusqu'à disparition du phénomène.

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification précise de la piste et/ou des voies de circulation en précisant leur nature (revêtue/non revêtue).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Type de contaminant solide ou liquide : surface mouillée ou flaques d'eau, neige seiche etc.</li> <li>✓ Son épaisseur</li> <li>✓ Une estimation du freinage</li> <li>✓ La date et heure de la prochaine observation.</li> </ul>
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A)LFAY B)WIE C)1602122359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

AIRE DE MOUVEMENT CONTAMINÉE

CONTAMINANT : NEIGE SÈCHE

ÉPAISSEUR MOYENNE : 9 MM

FREINAGE ESTIME : MOYEN/MÉDIOCRE (PAS D'APPAREIL DE MESURE)

PROCHAINE OBSERVATION : 1602121245)

## 5.8.2. SNOWTAM

Les aérodromes français dotés des équipements de mesure et/ou disposant d'un plan neige saisonnier émettent des SNOWTAM (voir le format publié à l'AIP AD2.2.2 Plan neige et le Guide Eurocontrol : SNOWTAM Harmonisation Guidelines) SOM

Les SNOWTAM sont émis par RSFTA (directement ou par l'intermédiaire d'un BNIA/BRIA) à l'EAD qui ensuite les renvoie ensuite à la BDA pour permettre leur consultation.

Le BNI n'intervient en aucune façon dans le traitement des SNOWTAM.

### Consignes particulières

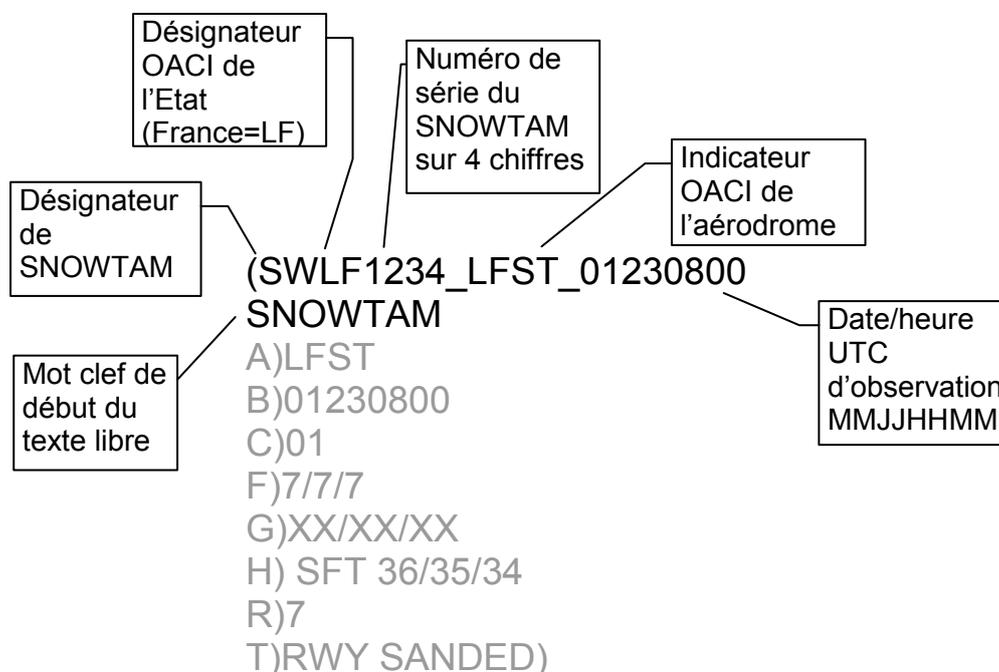
La **validité des SNOWTAM** est normalement limitée à 6 heures avec un maximum absolu de 24 heures. Un nouveau SNOWTAM est diffusé chaque fois qu'un changement significatif intervient dans les conditions des pistes.

La seule façon d'annuler un SNOWTAM est d'en créer un autre avec la mention « AD a repris service normal ». Cette opération ne peut être effectuée que par l'aérodrome concerné.

En aucune façon, un SNOWTAM ne peut annoncer des restrictions opérationnelles telles que fermeture de RWY ou d'AD.

Ces restrictions doivent faire l'objet de la diffusion d'un NOTAM « normal ».

### Exemple de SNOWTAM



## 5.9. SECOURS ELECTRIQUE

SOM

### Demandeur

FDA

Exploitant AD

### Rappels et/ou principes

Un aérodrome dont l'alimentation électrique est non secourue ne peut être choisi comme aérodrome de dégagement pour un vol VFR de nuit et/ou IFR.

En effet, si un aéronef est en cours d'approche sur un aérodrome de dégagement non secouru, dans le pire des cas il n'a plus assez de carburant pour se dérouter sur un nouvel aérodrome. Une panne électrique aurait des conséquences sur la sécurité du vol (perte du balisage, de l'aide à l'atterrissage,...).

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ Il doit être rappelé dans le NOTAM que pour un : ✓ Aérodrome agréé VFR de nuit et/ou IFR : « Alimentation électrique non secourue. Cet aérodrome ne peut être choisi comme aérodrome de dégagement en IFR et/ou VFR de nuit » ✓ Aérodrome VFR : « Alimentation électrique non secourue »
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A)LFJL B)1601231500 C)1602122359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ALIMENTATION ELECTRIQUE NON SECOURUE : CET AD NE PEUT ETRE CHOISI  
 COMME AERODROME DE DEGAGEMENT EN IFR ET/OU VFR DE NUIT

(RQNTMN

A)LFBS B)1601231500 C)1602122359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ALIMENTATION ELECTRIQUE NON SECOURUE

## 5.10. BALISAGE

SOM

 Demandeur

FDA

Exploitant AD

### 5.10.1. Balisage de piste

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification précise de la piste concernée ✓ Nature et type (basse/haute intensité) de balisage ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation du balisage de piste
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRG B) 1607201525 C) 1607252359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

FEUX A ECLATS SEUIL 12 HORS SERVICE

(RQNTMN

A) LFLS B) 1607230955 C) 1607241000

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

TOUS FEUX AIRE ATTERRISSAGE HORS SERVICE

(RQNTMN

A) LFOP B) 1603290000 C) 1610242359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

BALISAGE AIRE DE DEMI-TOUR RWY 22 HORS SERVICE.

### 5.10.2. Balisage de voie de circulation

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la voie de circulation concernée ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation du balisage de la voie de

	circulation
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A) LFLC B) 1606100800 C) 1606252359  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 BALISAGE AXIAL TWY C1 REMPLACE HORS SERVICE

### 5.10.3. Rampe d'approche

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ QFU de la piste concernée ✓ Catégorie de la rampe d'approche ✓ Préciser éventuellement les conséquences opérationnelles (modification des minima qui pourront faire l'objet d'un second NOTAM – voir exemple ci-dessous).
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

Demande NOTAM 1 :  
 (RQNTMN  
 A) LFRL B) 1607200400 C) 1608031430  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 DISPOSITIF LUMINEUX D'APPROCHE RWY 23 INDISPONIBLE

Demande NOTAM 2 :  
 (RQNTMN  
 A) LFRL B) 1607200400 C) 1608031430  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 MAJORATIONS DES MINIMA RVR/VIS VOLET IAC2 AD2 LFRL :  
 CAT A: LIRE 1200M  
 CAT B: LIRE 1300M  
 CAT C: LIRE 1300M

#### 5.10.4. Phare d'aérodrome

##### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation du phare d'aérodrome
Champ F	NIL
Champ G	NIL

##### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFCY B) WIE C) 1607312359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

PHARE AERODROME HORS SERVICE

#### 5.10.5. Télécommande de balisage (PCL)

##### Rappels et/ou principes

En l'absence d'organisme de la circulation aérienne, le balisage de certains aérodromes équipés de PCL (Pilot Controlled Lighting) peut être automatiquement allumé par le pilote à l'aide de la radio de bord. L'allumage du balisage est activé par 3 ou 5 coups d'alternat (\*) sur la fréquence SOL/AIR de l'aérodrome, suivant les fonctions de balisage et la brillance souhaités. Le balisage est ainsi allumé pour une durée de 15 minutes sauf cas particuliers.

(\*) Alternat : interrupteur qui permet au pilote d'émettre sur la fréquence.

##### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation de la télécommande de balisage
Champ F	NIL
Champ G	NIL

##### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRQ B) 1607130800 C) 1607182359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

TELECOMMANDE DE BALISAGE SEULEMENT EN BASSE INTENSITE

(RQNTMN

A) LFJY B) 1604201800 C) PERM

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

FONCTIONNEMENT BALISAGE LUMINEUX CONTROLE PAR PILOTE MODIFIE :

3 COUPS D'ALTERNAT : ALLUMAGE BASSE INTENSITE

5 COUPS D'ALTERNAT : ALLUMAGE HAUTE INTENSITE

EXTINCTION AUTOMATIQUE APRES 15 MIN DE FONCTIONNEMENT

REFERENCE AIP FRANCE LFJY AD 2.15.

### 5.10.6. Balisage non lumineux (diurne)

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la partie de l'aérodrome concerné (Piste, TWY .....) ✓ Etat du balisage non lumineux.
Champ F	NIL
Champ G	NIL

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFOH B) 1607280000 C) 1607272359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

MARQUAGE RWY 05/23 PARTIELLEMENT EFFACE

### 5.10.7. Barre d'arrêt

#### Rappels et/ou principes

Les barres d'arrêt sont des dispositifs lumineux (feux rouges placés en travers des voies de circulation) installés à chaque point d'arrêt CAT II/III sur les aérodromes homologués CAT II/III. Elles servent à renforcer les dispositions mises en œuvre pour éviter les intrusions de piste.

Il y a deux types de barres d'arrêt : permanentes et commandables.

- Les permanentes sont allumées en permanence sur les voies de circulation ne pouvant servir que dans le sens sortant pendant les conditions RVR requises.
- Les commandables peuvent être temporairement éteintes pour confirmer l'autorisation de pénétrer donnée par radio à un seul aéronef à la fois. Ces dernières sont équipées de senseurs détectant le passage des aéronefs, et permettent le ré-allumage de la barre après passage d'aéronef autorisé ou le déclenchement d'une alarme dans le cas d'une intrusion.

#### Consignes particulières

Seules les barres d'arrêt hors service sont publiées.

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Position de la barre d'arrêt (Désignation du TWY) ✓ S'il s'agit de barres d'arrêt commandables et/ou permanentes ✓ Préciser éventuellement les dispositions prises au niveau de la circulation sur l'aire de manœuvre.
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFQQ B) 1609230800 C) 1609231600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

BARRE D'ARRÊT PERMANENTE SUR TWY T2 HORS SERVICE

## 5.11. AIRES A SIGNAUX ET INDICATEURS DE DIRECTION DU VENT

SOM

 Demandeur

FDA

Exploitant AD

### 5.11.1. Aires à signaux

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation de l'aire à signaux ou du balisage de l'aire à signaux
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFOH B) 1605210600 C) 1605211800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

BALISAGE AIRE A SIGNAUX HORS SERVICE

### 5.11.2. Indicateur de direction du vent (manche à air)

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Restrictions et/ou modifications de l'utilisation de la manche à air ou du balisage de la manche à air
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMK B) 1609100000 C) 1609212359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

INFORMATION MANCHE A AIR ERRONEE PAR VENT TRAVERSIER SUD

### 5.11.3. Indicateur de direction d'atterrissage (Té d'atterrissage)

SOM

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ <input checked="" type="checkbox"/> Restriction et/ou modifications de l'utilisation du Té d'atterrissage ou du balisage du Té d'atterrissage
Champ F	NIL
Champ G	NIL

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFPL B) 1608120600 C) 1608182000

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

INDICATEUR DE DIRECTION D'ATTERRISSAGE HORS SERVICE

## 5.12. SYSTEME D'ARRET

SOM

### Demandeur

FDA	Exploitant AD
-----	---------------

### Rappels et/ou principes

Il y a 2 types de systèmes :

-  système à câbles (brins d'arrêt)
-  système à filets (barrières d'arrêt)

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la Piste ✓ Type de système (brins ou barrières) ✓ Position du système ✓ Etat ou limitations d'utilisation du système
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A)LFBM B)1610210500 C)1610231800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

BARRIERE D'ARRET RWY 09 HORS SERVICE

## 5.13. FATO, HELISTATIONS ET ALTISURFACES

SOM

### Demandeur

FDA	Exploitant AD, hélistation ou altisurface
-----	---

### Rappels et/ou principes

#### **FATO (Final Approach and Take-Off area)**

Aire définie au-dessus de laquelle se déroule la phase finale de la manœuvre d'approche jusqu'au stationnaire (ou jusqu'à l'atterrissage) et au-dessus de laquelle commence la manœuvre de décollage pour les hélicoptères.

**Hélisturface** : les hélisturfaces sont des aires non nécessairement aménagées qui ne peuvent être utilisées qu'à titre occasionnel (nombre de mouvements limité à 200/an et 20/jour). Les hélisturfaces **ne font pas l'objet de NOTAM**, contrairement aux hélistations qui sont répertoriées dans l'AIP partie AD 3.1.).

#### **Indicateurs d'emplacement :**

Il existe seulement 3 hélistations en France (LFPI, LFTL) et à Monaco (LNMC) qui ont leur propre indicateur d'emplacement.

Hélistation ou FATO	Indicteur d'emplacement	Indicateur d'emplacement FIR	Série NOTAM
Cannes Quai Grand Large	LFTL	LFMM	H
Monaco	LNMC	LFMM	H
Paris Issy Les Moulineaux	LFPI	LFFF	H
Hélistation en FIR	LFXX	IND FIR	H
Hélistation sur AD	IND AD	IND FIR	Série AD

Altisurface	Indicteur d'emplacement	Indicateur d'emplacement FIR	Série NOTAM
Altisurface FIR Bordeaux	LFXX	LFBB	D
Altisurface FIR Marseille	LFXX	LFMM	E
Altisurface FIR Reims	LFXX	LFEE	D

#### **Consultation des NOTAM d'hélistations/altisurfaces sans indicateurs d'emplacement**

Voir notice en ligne sur le site SIA : taper LFXX dans le champ aéroport.

### Consignes particulières

Ne sont publiées que les informations opérationnelles concernant les FATO : FATO fermées, réservées aux hélicoptères autorisés, etc.

Les informations du type « travaux aux abords FATO : prudence recommandée » ne font pas l'objet d'un NOTAM si aucune restriction opérationnelle n'est précisée. L'information ne demande que de la vigilance de la part du pilote prévue en toutes circonstances dans les règles de l'air.

Cas des obstacles aux abords d'une hélistation/altisurface : voir § 10.4

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou LFPI / LFTL / LNMC ou LFXX (pour Hélistation et Altisurface en FIR)
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la FATO si sur aérodrome ✓ Nom de l'hélistation/altisurface si en dehors d'un aérodrome ✓ Son état ou ses conditions d'utilisation
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LNMC B) 1610130600 C) 1610131800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

BALISAGE FATO H2 HORS SERVICE

(RQNTMN

A) LFXX B) 1608250000 C) 1608272359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ABBEVILLE CENTRE HOSPITALIER, HELISTATION FERMEE.

PSN : 500606N 0014953E.

(RQNTMN

A) LFBD B) 1609250600 C) 1609271000

D) 0600-1000

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

FATO A RESERVEE AUX HELICOPTERES AUTORISES

(RQNTMN

A) LFXX B) 1612310000 C) 1701012359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ALTISURFACE GLACIER D'ARGENTIERE RESERVEE AUX ACFT BASES

## 6. AERODROMES : SERVICES ET HORAIRES

### 6.1. AVITAILLEMENT

SOM

 Demandeur

FDA

Exploitant AD

 Consignes particulières

Un carburant ne peut être indisponible que s'il est publié dans l'AIP.

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Type de carburant ✓ Restrictions et/ou modifications des horaires avitaillement
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRO B) 1607221430 C) 16081523:59

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

JET A1 PAR PISTOLET SUR VEHICULE ESSO INDISPONIBLE

(RQNTMN

A) LFAC B) 1607220600 C) 1610311800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

HORAIRES AVITAILLEMENT : 0700-1030 1130-1530

## 6.2. SSLIA

SOM

### Demandeur

FDA

Exploitant AD

### Consignes particulières

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Niveaux et leurs horaires ✓ Pour les horaires, ne pas oublier de spécifier qu' « en dehors de ces horaires, niveau 1 assuré »
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A) LFMU B) WIE C) 1607312359  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 HORAIRES ET NIVEAU SSLIA :  
 LUN : 0700-1935 NIVEAU 7  
 MAR : 0800-1300 NIVEAU 5  
       1300-1915 NIVEAU 7  
 MER : 0800-1935 NIVEAU 7  
 JEU : 0800-1400 NIVEAU 5  
       1400-1845 NIVEAU 7  
 VEN : 0800-1500 NIVEAU 7  
 SAM : 0800-1230 NIVEAU 5  
       1230-1805 NIVEAU 7  
 DIM : 0800-1505 NIVEAU 7  
 EN DEHORS DE CES HORAIRES, NIVEAU 1 ASSURE

(RQNTMN  
 A) LFLP B) 1607241144 C) 1607241800  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 SSLIA DECLASSE NIVEAU 1

### 6.3. DOUANES ET POLICE

SOM

 Demandeur

FDA

Exploitant AD

 Consignes particulières

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Restrictions d'utilisation et/ou modifications des horaires
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFAY B) 1609130600 C) 1610231800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

DOUANES SUR PN 12HR AFIS

## 6.4. SERVICE DE PREVENTION DU PERIL ANIMALIER (SPPA)

SOM

### Demandeur et ref AIP

FDA	Exploitant AD
-----	---------------

### Consignes particulières

Si un agent est absent ou si un moyen nécessaire au service est défaillant, ce service peut être temporairement dégradé. Dans ce cas, préciser les conséquences opérationnelles.

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Ses horaires ou son indisponibilité ✓ Préciser éventuellement les conséquences opérationnelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFLP B) 1604161700 C) 1610310600

D) 1700-0600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

SERVICE DE PREVENTION DU PERIL ANIMALIER NON ASSURE

(RQNTMN

A) LFPO B) 1610311430 C) 1610311700

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

SERVICE DE PREVENTION DU PERIL ANIMALIER ASSURE EN PRIORITE A LA PISTE AU DECOLLAGE)

(RQNTMN

A) LFRM B) 1611140900 C) 1702142359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

HORAIRES DU SERVICE DE PREVENTION DU PERIL ANIMALIER:

LUN-VEN : 0800-1700

SAM, DIM, 25 DEC ET 01 JAN : NON ASSURE)

## 6.5. AFIS

SOM

### Demandeur

FDA

Exploitant AD

### Rappels et/ou principes

Les horaires standards sont publiés soit à l'AIP, soit par NOTAM.

Ensuite, seules les **réductions d'horaires** du service font l'objet d'une publication de NOTAM.

Rappel (AIP ENR1.2.5) : hors horaires publiés, le service peut être rendu à tout moment sans préavis, sans publication de NOTAM. La présence réelle de ce service est connue par contact sur la fréquence AFIS.

### Consignes particulières

La modification des horaires nécessite la publication des horaires de toute la(les) journée(s) concernée(s) afin de simplifier l'information données aux usagers.

Pour une interruption de service sur au moins une journée, déclarer le service « non assuré ».

La mention « Jours fériés » ne doit pas apparaître dans le texte des NOTAM en raison des différences selon les Etats. Seules les dates correspondantes doivent être utilisées.

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif (Modification des horaires dans le champ E)
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Limitations du service et/ou modification des horaires et/ou de la fréquence
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRO B) 1608010000 C) 1608292359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

HORAIRES AFIS :

LUN-VEN : 0730-1700

SAM, DIM : NON ASSURE

EXTENSION POSSIBLE AVEC PPR 24HR AU 03 04 05 06 07

## 6.6. CONTROLE D'AERODROME

SOM

### Demandeur

FDA

SNA

### Consignes particulières

La modification des horaires nécessite la publication des horaires de toute la(les) journée(s) concernée(s) afin de simplifier l'information données aux usagers.

Pour une interruption de service sur au moins une journée, déclarer le service « non assuré ».

La mention « Jours fériés » ne doit pas apparaître dans le texte des NOTAM en raison des différences selon les Etats. Seules les dates correspondantes doivent être utilisées.

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif (Modification des horaires dans le champ E)
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Limitations du service et/ou modification des horaires et/ou de la fréquence
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFOP B) 1609010000 C) 1612312359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

EN DEHORS DES HORAIRES PROGRAMMES LE SERVICE DE CONTROLE PEUT ETRE RENDU A TOUT MOMENT SANS PREAVIS EN CIRCULATION D'AERODROME. LA PRESENCE REELLE DE CE SERVICE EST CONNUE SUR LA FREQUENCE TWR.

(RQNTMN

A) LFOB B) 1608010000 C) 1608292359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

HORAIRES DU CONTROLE D'AERODROME :

LUN-VEN : 0400-2000

SAM, DIM : SANS CHANGEMENT

## 6.7. CTR

 Demandeur

SOM

FDA

SNA

 Rappels et/ou principes

Une CTR est un espace aérien contrôlé qui n'existe que pendant les horaires de fonctionnement de l'organisme chargé d'assurer le service de contrôle. C'est pourquoi les NOTAM précisent les horaires d'activation de la CTR et non les horaires des services TWR. L'exercice du service de contrôle avec maintien de la CTR est possible sans publication de NOTAM pendant une heure au-delà des horaires ATS publiés (pour couvrir ARR et DEP des vols programmés ayant accumulé du retard au cours des étapes de la journée), sous réserve que soit mentionnée sur les VAC :

- « Aérodrome réservé aux aéronefs munis de radio »
- « En dehors des horaires programmés, la CTR est susceptible d'être maintenue active sans NOTAM dans l'heure qui suit les horaires programmés. L'activité réelle est connue sur la fréquence TWR, (ainsi que via l'ATIS lorsqu'il existe) »

La prolongation d'activité d'une CTR pendant plus d'une heure au-delà des horaires publiés, ou la réouverture du service du contrôle avec activation de la CTR, font l'objet de la publication d'un NOTAM.

### Restrictions pénétration CTR :

Lorsqu'une CTR est de classe D ou supérieure, la pénétration de cet espace est soumise à clairance. De ce fait, les restrictions de pénétration sont gérées par l'organisme de contrôle et donc ne nécessitent pas la publication d'un NOTAM.

Dans l'éventualité de restrictions supplémentaires, il peut être nécessaire de créer, à titre temporaire, une zone réglementée ou interdite. Voir § 9.7 ou 9.8

 Consignes particulières

La modification des horaires nécessite la publication des horaires de toute la(les) journée(s) concernée(s) afin de simplifier l'information données aux usagers.

Pour une interruption de service sur au moins une journée, déclarer le service « non assuré ».

La mention « Jours fériés » ne doit pas apparaître dans le texte des NOTAM en raison des différences selon les Etats. Seules les dates correspondantes doivent être utilisées.

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif (Modification des horaires dans le champ E)
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Limitations d'utilisation et/ou modification des horaires d'activation et/ou fréquence
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFOB B) 1609010000 C) 1609302359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

HORAIRES ACTIVATION CTR BEAUVAIS :

LUN-VEN : 0800-1800

SAM, DIM : 1000-1500.

EN DEHORS DE CES HORAIRES, CTR DESACTIVEE ET CTL AD NON ASSURE.

(RQNTMN

A) LFOH B) 1609010000 C) 1609302359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

EN DEHORS DES HORAIRES PROGRAMMES LA CTR EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MAINTENUE ACTIVE SANS NOTAM DANS L'HEURE QUI SUIVRA LES HORAIRES PROGRAMMES. L'ACTIVITE REELLE EST CONNUE SUR LA FREQUENCE TWR 135.200MHZ AINSI QUE VIA L'ATIS 126.175MHZ

(RQNTMN

A) LFBA B) 1608120000 C) 1608152359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

FREQ AGEN TWR 121.300MHZ

## 6.8. TMA

SOM

### Demandeur et ref AIP

FDA	SNA
-----	-----

### Rappels et/ou principes

Une TMA est un espace aérien contrôlé qui n'existe que pendant les horaires de fonctionnement de l'organisme chargé d'assurer le service de contrôle. C'est pourquoi les NOTAM précisent les horaires d'activation de la TMA et non les horaires des services APP. Restrictions de pénétration en TMA : lorsqu'une TMA est de classe D ou supérieure, la pénétration de cet espace est soumise à clairance. De ce fait, les restrictions de pénétration sont gérées par l'organisme de contrôle et donc ne nécessitent pas la publication d'un NOTAM.

Dans l'éventualité de restrictions supplémentaires, il peut être nécessaire de créer, à titre temporaire, une zone réglementée ou interdite. Voir § 9.7 ou 9.8

### Consignes particulières

Seules les modifications d'horaires d'activation font l'objet d'une publication de NOTAM.

La modification des horaires (réduction ou extension de service) nécessite la publication des horaires de toute la (les) journée(s) concernée(s) afin de simplifier l'information donnée aux usagers.

Pour une interruption de service sur au moins une journée, déclarer la TMA « désactivée ».

La mention « Jours fériés » ne doit pas apparaître dans le texte des NOTAM en raison des différences selon les Etats. Seules les dates correspondantes doivent être utilisées.

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif (Modification des horaires dans le champ E)
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Limitations du service et/ou modification des horaires et/ou de la fréquence
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRG B) 1607250500 C) 1608291915

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

HORAIRES D'ACTIVATION TMA DEAUVILLE:

- SAM : 0500-1915

- LUN 3 AOUT : 0400-2200

AUTRES JOURS : SANS CHANGEMENT

EN DEHORS DE CES HORAIRES, TMA DESACTIVEE

(RQNTMN

A) LFCR B) 1609010500 C) 1609021900

D)0500-1900

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

TMA RODEZ ACTIVE.

INFORMATION ACTIVITE REELLE SUR ATIS RODEZ 127.900MHZ.

(RQNTMN

A) LFPC B) 1608040800 C) 1608302100

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

HORAIRES D'ACTIVATION TMA CREIL:

LUN-VEN : 0800-1800.

EN DEHORS DE CES HORAIRES, TMA DESACTIVEE ET DEVIENT TMA 3 PARIS.

(RQNTMN

A) LFKB B) 1608160500 C) 1608161900

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

FREQ BASTIA APP 127.250MHZ

## 6.9. SIV ET BTIV

SOM

 Demandeur

FDA SNA (pour SIV) ; CRNA (pour BTIV)

 Consignes particulières

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD (SIV) ou FIR (BTIV)
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif (Modification des horaires dans le champ E)
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Limitations d'utilisation et/ou modification des horaires de service et/ou de fréquence
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRB B) 1604300930 C) 1610302359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

LIMITES VERTICALES SIV 4 IROISE : SFC / FL195

(RQNTMN

A) LFRG B) 1608030400 C) 1608032200

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

HORAIRES SIV DEAUVILLE : 0400-2200

(RQNTMN

A) LFRR B) 1605040715 C) 1608252359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

FREQ BREST INFO 134.200MHZ

## 6.10. RADAR DE SURVEILLANCE

SOM

 Demandeur

FDA	SNA
-----	-----

 Rappels et/ou principes

L'arrêt d'un radar implique que le service radar ne sera plus rendu aux usagers et que le contrôle fournira des espacements non radar.

 Consignes particulières

Seuls les radars hors service font l'objet d'un NOTAM.

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Espaces aériens concernés par l'arrêt du radar (CTR, TMA, Zones ....) ✓ Préciser éventuellement les limites verticales
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBB B) 1607271200 C) 1607281200

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

SERVICE RADAR NON ASSURE SOUS 4000FT AMSL DANS LA CTR ET TMA PYRENEES

(RQNTMN

A) LFPV B) WIE C) 1607270930

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

SPAR RWY 27 HORS SERVICE

(RQNTMN

A) LFOT B) 1612120700 C) 1612121500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

SERVICE RADAR NON ASSURE DANS CTR ET TMA TOURS VAL DE LOIRE CAUSE  
 MAINTENANCE RADAR)

## 6.11. ATIS ET STAP

SOM

### Demandeur et ref AIP

FDA	SNA ; Exploitant AD
-----	---------------------

### Rappels et/ou principes

**ATIS** (Automatic Terminal Information Service) : service automatique de diffusion d'information. Le message ATIS contient les informations essentielles, comme les données météorologiques, la ou les pistes en service, l'approche disponible et toute information nécessaire aux pilotes. Ils sont émis soit par voie de fréquence, par un répondeur téléphonique ou liaison de données (D-ATIS).

### **STAP**

#### Généralités

Un Système de Transmission Automatique de Paramètres (STAP) permet, en l'absence d'organisme de la circulation aérienne, la transmission en français, des paramètres météorologiques utiles à l'atterrissage et au décollage des aéronefs. Ces paramètres peuvent être complétés par des informations locales.

Ces informations sont accessibles sur la fréquence utilisée pour assurer l'auto-information dans la circulation d'aérodrome, sauf si une fréquence différente de celle-ci est spécifiée. Elles peuvent également être fournies aux usagers aéronautiques via un serveur vocal.

Les paramètres normalement disponibles sur le STAP sont signalés dans la rubrique «Consignes particulières» des cartes d'aérodrome. Les paramètres qui ne sont pas mentionnés dans la rubrique «Consignes particulières » sont omis du message diffusé.

#### Utilisation

La transmission automatique des paramètres se fait à l'initiative du pilote sur réception de 3 coups d'alternat (interrupteur qui permet d'émettre sur la fréquence) en moins de 5 secondes.

Sur les aérodromes dotés d'un organisme de la circulation aérienne, le STAP fonctionne en dehors des horaires ATS.

#### Couplage avec une PCL (voir § 5.10.5)

Sur certains aérodromes qui disposent d'une seule fréquence, le STAP peut être couplé à un dispositif de télécommande radioélectrique de balisage. La même fréquence est alors utilisée pour l'auto-information dans la circulation d'aérodrome, la télécommande de balisage lumineux et le STAP.

### Consignes particulières

Seuls les STAP hors service font l'objet d'un NOTAM.

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ ATIS ou STAP ✓ Fréquence de l'ATIS ou du STAP ✓ Modifications d'utilisation et/ou de fréquence
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMN B) WIE C) PERM

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

MISE EN SERVICE DE LA DIFFUSION DE L'ATIS PAR DATALINK

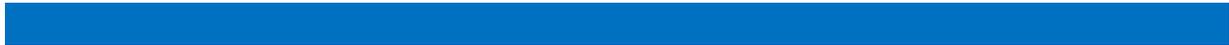
REFERENCE AIP FRANCE LFMN AD 2.18.

(RQNTMN

A) LFBB B) WIE C) 1608022359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

STAP 118.200MHZ HORS SERVICE



## 7. METEOROLOGIE

### 7.1. SERVICES MET

SOM

#### Demandeur et ref AIP

FDA	METEO France (Toulouse) (*) Exploitants AD si AD à niveau de service N1 ou N2 (**)
-----	---

(\*) pour les aérodromes RSTCA et des aérodromes non RSTCA bénéficiant d'un niveau de service météorologique égal ou supérieur à N3

(\*\*) définition des niveaux de service : voir protocole technique d'application de la confection-cadre entre la DTA et Météo-France sur le service météorologique à la navigation aérienne – annexe 3.

#### Rappels et/ou principes

Les sujets météo publiés par NOTAM concernent soit des indisponibilités de service, soit des modifications de services publiés à l'AIP.

La mise en place de METAR AUTO sur les aérodromes font l'objet de NOTAM car il y a des différences (ou pertes) d'information entre un METAR auto et un METAR rédigé par l'homme (ces différences sont expliquées dans l'AIP). Il convient donc d'avertir les usagers du passage aux METAR auto sur les AD.

Les informations permanentes et reprises dans l'AIP sont transmises conformément à la procédure relative aux demandes de NOTAM PERM. Voir § 4.6.

#### Exemples de formulations du texte libre des demandes de NOTAM concernant les indisponibilités temporaires

##### Modification de fonctionnement (imprévisible ou prévisible)

Situation	Formulation type
Absence de TAF et de METAR pour une durée déterminée (ex : coupure électrique à la station de 09h45 à 15h45 et aucune procédure de remplacement disponible)	Les TAF1221 et 1524 ne seront pas élaborés
Retard d'ouverture de la station météo, non prévu et d'une durée inconnue	Station météo fermée temporairement
Changement d'horaires de fonctionnement de la station pendant une période déterminée, et non prévu à l'AIP	Changement des heures d'ouverture de la station météo. Du lundi au vendredi et le dimanche : 04h45UTC-19h15UTC ; le samedi : 04h45UTC-16h30UTC. Pas de TAF1803 le samedi.
Changement de Centre de Rattachement Aéronautique (CRA) pour un aérodrome donné	Tous les jours de 19UTC à 05UTC, service MET pour l'aérodrome ADXX disponible auprès de ADZZ ( <i>indicatif OACI de l'aérodrome où est situé le CRA</i> ). Téléphone YY YY YY YY YY ( <i>n° téléphone CRA pour usagers IFR</i> )
Campagne de radiosondage (seulement si ballons moyens ou lourds)	Campagne de radiosondage en position 48 deg 40 min Nord et 07 deg 46 min Est sur alerte. Niveau d'éclatement des ballons FL1000. Ballons de type moyen.

#### Consignes particulières

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Modifications et/ou horaires des services MET
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFEY B) 1607010530 C) 1612312359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

INFORMATIONS METEOROLOGIQUES FOURNIES NON CERTIFIEES :  
PROC APCH IFR UTILISABLES AVEC MINIMA MVL UNIQUEMENT

## 7.2. PARAMETRES MET

SOM

### Demandeur et ref AIP

FDA	METEO France (Toulouse) (*) Exploitants AD si AD à niveau de service N1 ou N2 (**)
-----	---

(\*) pour les aérodromes RSTCA et des aérodromes non RSTCA bénéficiant d'un niveau de service météorologique égal ou supérieur à N3

(\*\*) définition des niveaux de service : voir protocole technique d'application de la convention-cadre entre la DTA et Météo-France sur le service météorologique à la navigation aérienne – annexe 3.

### Exemples de formulations du texte libre des demandes de NOTAM

Dans le cas :

- d'une indisponibilité (données manquantes) d'un paramètre mesuré pour cause de panne instrumentale
- de données relatives à un paramètre jugées erronées et de ce fait invalidées
- ou d'une indisponibilité (> ½ heure) d'un paramètre mesuré pour cause d'intervention planifiée

Situation	Formulation type
Panne de capteur de pression ou indisponibilité ou invalidation de la pression	Mesure de pression indisponible
Panne de capteur de température ou d'humidité ou indisponibilité ou invalidation de la température ou de la température du point de rosée	Mesure de température ou de la température du point de rosée indisponible
Panne de capteur de vent (girouette ou anémomètre ou les deux) ou indisponibilité ou invalidation de la mesure de vent	Mesure de vent (direction ou force ou les deux) indisponible
Panne de télémètre à nuages ou indisponibilité ou invalidation de la mesure de hauteur de base des nuages	Paramètre hauteur de la base des nuages indisponible
Panne du capteur de visibilité ou indisponibilité ou invalidation de la mesure de visibilité, et absence de TH <sup>1</sup>	Mesure de visibilité indisponible
Panne du capteur de temps présent ou indisponibilité de la mesure de temps présent ou invalidation de la mesure	Mesure de temps présent indisponible
Panne des deux calculateurs RVR	RVR instrumentale indisponible

Cas d'indisponibilité d'un paramètre ou de défaillance dans la diffusion de l'information fournie à l'ATS (les capteurs météo fonctionnent mais le système de transmission/diffusion ou visualisation à la tour des informations issues de ces capteurs est défaillant) : l'information est communiquée à l'ATS qui pourra demander la publication d'un NOTAM en fonction des conséquences opérationnelles.

<sup>1</sup> Si un TH est disponible, demande inutile car la visibilité peut être estimée par l'agent ATS

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Type d'équipement MET (+ position si transmissomètre) ✓ Préciser l'impact opérationnel
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFPO B) 1607010530 C) 1607021800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

PARAMETRE HAUTEUR DE LA BASE DES NUAGES INDISPONIBLE

### 7.3. VOLMET

SOM

 Demandeur

FDA METEO France (Toulouse)

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Station VOLMET ✓ Préciser éventuellement la fréquence
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBB B) 1609010600 C) 1609021800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

FREQ VOLMET BORDEAUX INDISPONIBLE

## 7.4. CARTES TEMSI EUROPE

SOM

 Demandeur

FDA METEO France (Toulouse)

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Préciser quelle carte TEMSI est concernée
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBB LFEE LFFF LFMM LFRR B) 1610130600 C)1610131800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

CARTE TEMSI FRANCE INDISPONIBLE

## 8. AIDES A L'ATTERRISSAGE ET RADIONAVIGATION

### 8.1. ILS

SOM

#### Demandeur

FDA

SNA ; Prestataire CNS (\*)

(\*) cas où l'ILS n'est plus sous responsabilité DSNA. Voir protocole EOLANE/DSNA

#### Consignes particulières

Si seul le LOCALIZER de l'ILS est en panne, l'ILS complet doit être mis hors service par NOTAM, sauf pour les aérodromes équipés uniquement d'un LOCALIZER.

Seules ces trois expressions peuvent être utilisées pour définir l'état d'une aide radio à la navigation :

- en réglage : Période pendant laquelle s'effectuent les réglages préalables à la première mise en service opérationnelle. Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Le NOTAM indique expressément que, lors des opérations de vérification du système installé sur le site, l'aide radio à la navigation peut fournir des informations erronées aux aéronefs et interdit clairement son utilisation (exemple : ILS en réglage : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).
- en service : L'aide radio émet et son indicatif est transmis.
- hors service : S'applique à la période pendant laquelle une aide radio ne doit pas être utilisée pour diverses raisons (pannes, maintenance, contrôle en vol ou au sol,...). Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Si des indications erronées peuvent être fournies aux aéronefs, le NOTAM doit indiquer clairement l'interdiction de son utilisation (ex : VOR ABC hors service : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ La piste d'utilisation de l'ILS ✓ Préciser éventuellement la catégorie de l'ILS (La catégorie de l'ILS est nécessaire pour la détermination du code Q du NOTAM même si celle-ci n'apparaît pas en clair dans le texte du NOTAM). ✓ Son état ou restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBO B) 1610130600 C) 1610131800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ILS RWY 32L CAT I HORS SERVICE

(RQNTMN

A) LFOP B) 1609160600 C) 1609201800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ILS RWY 08 ET 26 CAT I, ILS DU QFU NON UTILISE HORS SERVICE CAUSE MAINTENANCE.  
 NE PAS UTILISER CAR FAUSSES INDICATIONS POSSIBLES.

## 8.2. LOCALIZER

SOM

### Demandeur

FDA	SNA ; Prestataire CNS (*)
-----	---------------------------

(\*) cas où l'ILS n'est plus sous responsabilité DSNA. Voir protocole EOLANE/DSNA

### Rappels et/ou principes

Le localizer matérialise le plan d'alignement de piste d'une approche. Ce § ne s'applique que dans le cas d'une procédure basée sur un localizer non associé à un ILS.

### Consignes particulières

Dans le cas d'une panne de localizer associé à un ILS, l'ILS complet doit être mis hors service (voir § 8.1).

Lorsque le localizer est en maintenance ou en réglage (contrôle en vol) et seulement dans ces 2 cas, ne pas oublier d'ajouter la phrase « Ne pas utiliser car fausses indications possibles ».

Seules ces trois expressions peuvent être utilisées pour définir l'état d'une aide radio à la navigation :

- en réglage : période pendant laquelle s'effectuent les réglages préalables à la première mise en service opérationnelle. Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Le NOTAM indique expressément que, lors des opérations de vérification du système installé sur le site, l'aide radio à la navigation peut fournir des informations erronées aux aéronefs et interdit clairement son utilisation (exemple : ILS en réglage : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).
- en service : L'aide radio émet et son indicatif est transmis.
- hors service : s'applique à la période pendant laquelle une aide radio ne doit pas être utilisée pour diverses raisons (pannes, maintenance, contrôle en vol ou au sol,...). Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Si des indications erronées peuvent être fournies aux aéronefs, le NOTAM doit indiquer clairement l'interdiction de son utilisation (ex : VOR ABC hors service : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ La piste d'utilisation du localizer ✓ Son état ou restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFLV B) 1609160600 C) 1609201800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

LOCALIZER RWY 01 HORS SERVICE CAUSE MAINTENANCE.

NE PAS UTILISER CAR FAUSSES INDICATIONS POSSIBLES.

### 8.3. GLIDE PATH

SOM

#### Demandeur

FDA	SNA ; Prestataire CNS (*)
-----	---------------------------

(\*) cas où l'ILS n'est plus sous responsabilité DSNA. Voir protocole EOLANE/DSNA

#### Rappels et/ou principes

Le GP matérialise le plan de descente d'une approche. S'il est hors service, il est tout de même possible d'effectuer une procédure ILS sans GP (cf. carte IAC). Cette procédure n'est pas une procédure d'approche de précision, c'est une procédure d'approche classique.

#### Consignes particulières

Lorsque le GP est en maintenance ou en réglage (contrôle en vol) et seulement dans ces 2 cas, ne pas oublier d'ajouter la phrase « Ne pas utiliser car fausses indications possibles ».

Seules ces trois expressions peuvent être utilisées pour définir l'état d'une aide radio à la navigation :

- en réglage : période pendant laquelle s'effectuent les réglages préalables à la première mise en service opérationnelle. Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Le NOTAM indique expressément que, lors des opérations de vérification du système installé sur le site, l'aide radio à la navigation peut fournir des informations erronées aux aéronefs et interdit clairement son utilisation (exemple : ILS en réglage : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).
- en service : l'aide radio émet et son indicatif est transmis.
- hors service : s'applique à la période pendant laquelle une aide radio ne doit pas être utilisée pour diverses raisons (pannes, maintenance, contrôle en vol ou au sol,...). Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Si des indications erronées peuvent être fournies aux aéronefs, le NOTAM doit indiquer clairement l'interdiction de son utilisation (ex : VOR ABC hors service : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ La piste d'utilisation du GP ✓ Son état ou restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBM B) 1608240630 C) 1608240845

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ILS RWY 27, PARTIE GP HORS SERVICE CAUSE MAINTENANCE.

NE PAS UTILISER CAR FAUSSES INDICATIONS POSSIBLES.

## 8.4. MARKERS

SOM

 Demandeur

FDA	SNA
-----	-----

 Consignes particulières

Lorsqu'un marker est en maintenance ou en réglage (contrôle en vol) et seulement dans ces 2 cas, ne pas oublier d'ajouter la phrase « Ne pas utiliser car fausses indications possibles ».

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ La piste d'utilisation du marker ✓ Le type de marker ✓ Son état ou restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFSG B) 1607231540 C) 1608312359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ILS RWY 26, MIDDLE MARKER HORS SERVICE

## 8.5. DME ATTERRISSAGE

SOM

### Demandeur

FDA	SNA
-----	-----

### Rappels et/ou principes

Un DME ATT donne l'information de distance durant l'approche. Il ne peut pas être utilisé en route.

### Consignes particulières

Lorsque le DME ATT est en maintenance ou en réglage (contrôle en vol) et seulement dans ces 2 cas, ne pas oublier d'ajouter la phrase « Ne pas utiliser car fausses indications possibles ».

Seules ces trois expressions peuvent être utilisées pour définir l'état d'une aide radio à la navigation :

- en réglage : période pendant laquelle s'effectuent les réglages préalables à la première mise en service opérationnelle. Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Le NOTAM indique expressément que, lors des opérations de vérification du système installé sur le site, l'aide radio à la navigation peut fournir des informations erronées aux aéronefs et interdit clairement son utilisation (exemple : ILS en réglage : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).
- en service : l'aide radio émet et son indicatif est transmis.
- hors service : s'applique à la période pendant laquelle une aide radio ne doit pas être utilisée pour diverses raisons (pannes, maintenance, contrôle en vol ou au sol,...). Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Si des indications erronées peuvent être fournies aux aéronefs, le NOTAM doit indiquer clairement l'interdiction de son utilisation (ex : VOR ABC hors service : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ La piste d'utilisation du DME ATT ✓ Son état ou restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRC B) 1608181100 C) 1608201600

D) 1100-1600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

DME ATT RWY 28 HORS SERVICE CAUSE MAINTENANCE.

NE PAS UTILISER CAR FAUSSES INDICATIONS POSSIBLES.

## 8.6. AIDES VISUELLES (PAPI, APAPI, VASI – MEHT)

SOM

 Demandeur

FDA	Exploitant AD
-----	---------------

 **PAPI – APAPI – VASI** - Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Le type d'aide visuelle (PAPI / APAPI / VASIS) ✓ La piste d'utilisation de l'aide visuelle ✓ Son état ou restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFHV B) 1605291445 C) 1608292200

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

VASIS 18 HORS SERVICE

(RQNTMN

A) LFJR B) 1611261445 C) 1612312359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

UTILISATION PAPI 08 OBLIGATOIRE POUR ATTERRISSAGES DE NUIT

 **MEHT** - Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Le type d'aide visuelle (PAPI / APAPI / VASIS) ✓ La piste d'utilisation de l'aide visuelle ✓ Nouvelles valeurs (dont l'angle et le pourcentage)
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFHV B) 1605291445 C) 1608292200

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

PAPI 18, MEHT ET ANGLE MODIFIES.

MEHT : 69FT

ANGLE : 3,5° (6,1).

## 8.7. AIDES RADIO A LA NAVIGATION (VOR, DME, L, TACAN, ...)

SOM

### Demandeur

FDA

DO EC ; SNA

### Consignes particulières

Lorsqu'un moyen de radionavigation est indisponible, il n'est pas nécessaire de spécifier les procédures d'APCH IFR liées à ce moyen qui sont inutilisables.

Champ E : Ne pas oublier, en cas de maintenance ou de contrôle en vol, d'ajouter la phrase « Ne pas utiliser car fausses indications possibles ».

Seules ces trois expressions peuvent être utilisées pour définir l'état d'une aide radio à la navigation :

- en réglage : période pendant laquelle s'effectuent les réglages préalables à la première mise en service opérationnelle. Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Le NOTAM indique expressément que, lors des opérations de vérification du système installé sur le site, l'aide radio à la navigation peut fournir des informations erronées aux aéronefs et interdit clairement son utilisation (exemple : « VOR ABC en réglage : Ne pas utiliser car fausses indications possibles »).
- en service : l'aide radio émet et son indicatif est transmis.
- hors service : s'applique à la période pendant laquelle une aide radio ne doit pas être utilisée pour diverses raisons (pannes, maintenance, contrôle en vol ou au sol,...). Dans ce cas l'indicatif de l'aide n'est pas transmis. Si des indications erronées peuvent être fournies aux aéronefs, le NOTAM doit indiquer clairement l'interdiction de son utilisation (ex : VOR ABC hors service : Ne pas utiliser car fausses indications possibles).

### Portée réduite d'un moyen de radionavigation

Une portée réduite ne doit faire l'objet d'un NOTAM que lorsque cette restriction est supérieure à 50%. Néanmoins, pour des raisons topographiques ou autres, un NOTAM sera publié systématiquement.

### Cas d'un moyen de radionavigation utilisé sur plusieurs aérodromes

Lorsqu'une aide à la navigation est utilisée sur plusieurs aérodromes, un seul NOTAM doit être publié avec le scope 'AE'. Les NOTAM pour les autres aérodromes concernés doivent être publiés avec le scope 'A' uniquement, pour éviter une duplication dans le PIB.

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Le type de moyen ou la partie du moyen concerné (VOR, NDB, Partie VOR du VORTAC...) ✓ Indicatif du moyen ✓ Fréquence ou canal du moyen ✓ Son état ou restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFPN B) 1608180800 C) 1608201600

D) 0800-1600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

VOR/DME CTL CH123X, PARTIE DME HORS SERVICE CAUSE MAINTENANCE.

NE PAS UTILISER CAR FAUSSES INDICATIONS POSSIBLES.

(RQNTMN

A) LFLS B) 1607290800 C) 1607291600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

NDB EG 397KHZ HORS SERVICE.

## 8.8. VOLS DE CALIBRATION

SOM

### Demandeur

FDA	Sur AD	SNA ; Prestataire CNS (*)
	Hors AD	DO

(\*) cas où l'ILS n'est plus sous responsabilité DSNA. Voir protocole EOLANE/DSNA

### Rappels et/ou principes

Afin de protéger les évolutions des aéronefs en vol de calibration de moyen de radionavigation, un NOTAM est publié (sur aérodrome ou en FIR) afin de prévenir les usagers (notamment VFR) lors de la préparation des vols.

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Le type de moyen ✓ Limites latérales (ou rayon du cercle) ✓ Fréquence à contacter pour l'information des usagers
Champ F	Oui
Champ G	Oui

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFSO B) 1607210630 C) 1607240930

D) 21 0630-0930 1200-1345

22 0630-0930 1130-1430

23 0700-0845 1130-1430

24 0630-0930

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

CALIBRATION CENTRE RADIO DE NANCY OCHEY :

- PSN : 483452N 0055751E

- EVOLUTIONS :

. CERCLES A 27NM CENTRES SUR PSN.

. DEBUT CERCLE RDL330 NANCY - SENS HORAIRE - ALT 3700FT AMSL

. RDL120 EN ELOIGNEMENT DE VERTICALE JUSQUE 65NM DE PSN - ALT 6200FT AMSL

. RDL150 EN RAPPROCHEMENT DE 70NM DE PSN JUSQUE VERTICALE - ALT 6200FT AMSL

. RDL250 EN ELOIGNEMENT DE VERTICALE DE PSN JUSQUE 80NM - ALT 6200FT AMSL

. RDL220 EN RAPPROCHEMENT DE 80NM DE PSN JUSQUE VERTICALE - ALT 6200FT AMSL

F) 3700FT AMSL

G) 6200FT AMSL

(RQNTMN

A) LFBA B) 1608180800 C) 1608181600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ACTIVITE CALIBRATION EN VOL EN COURS SUR L'AERODROME D'AGEN DANS UN RAYON DE 25 NM AUTOUR DE L'AERODROME.

INFO DES USAGERS : AGEN TWR OU A/A 121.300MHZ.

F) SFC

G) 2500FT AMSL

## 8.9. STATION RADIOGONIOMETRIQUE VHF (VDF)

SOM

### Demandeur

FDA	SNA ; Exploitant AD
-----	---------------------

### Consignes particulières

Les goniomètres (VDF) sont soit « en service » soit « hors service ». Seuls les VDF hors service font l'objet d'un NOTAM.

Lorsqu'un VDF est hors service cause maintenance, ne pas rajouter dans le champ E la phrase « Cause maintenance : ne pas utiliser car fausses indications possibles ».

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ La ou les fréquences Gonio ✓ Son état ou restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFCR B) 1607300800 C) 1607301000

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

VDF 118.125MHZ 133.725MHZ INDISPONIBLE

## 8.10. BROUILLAGE DE SYSTEME SATELLITAIRE (GNSS)

SOM

### Demandeur

FDA

BEP (*FDA à confirmer*)

### Rappels et/ou principes

Certains exercices peuvent entraîner des brouillages de système satellitaire. La publication d'un NOTAM est nécessaire surtout si cela a un impact sur les procédures GNSS d'approche IFR ainsi que les SID et les STAR ou les AWY.

Préavis minimal : 7 jours

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Limites latérales et verticales de la zone subissant le brouillage ✓ Impact sur les PROC APCH IFR, SID/STAR & Routes aériennes ✓ Autres restrictions éventuelles
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

*(à compléter)*

## 9. PROCEDURES ET ESPACE AERIEN

### 9.1. PROCEDURES D'APPROCHE AUX INSTRUMENTS (PROC APCH IFR)

SOM

#### Demandeur

FDA	Cas général	Exploitant AD (si AFIS) ; SNA
	Minima OPS (*)	SNA ; AFIS

(\*) responsable du suivi de la procédure

#### Consignes particulières

Ne sont publiées que les modifications de procédures en vigueur et publiées dans l'AIP.

#### 9.1.1. Procédures

##### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Le nom complet de la PROC APCH IFR ✓ Les restrictions d'utilisation
Champ F	NIL
Champ G	NIL

##### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFML B) 1606250000 C) PERM

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

PROC APCH IFR FNA RNAV GNSS RWY13L ET FNA RNAV GNSS Z RWY13R SUPPRIMEES.  
 REFERENCE AIP FRANCE AD2 LFML IAC RWY13L FNA GNSS ET AIP FRANCE AD2 LFML IAC  
 RWY13R FNA GNSS.

(RQNTMN

A) LFRH B) 1606091430 C) 1609091500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

PROCEDURES MVL ET VPT INTERDITES DE NUIT.

(RQNTMN

A) LFLC B) 1606100815 C) 1610301500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

PROC APCH IFR CAT 2 ET CAT 3 INDISPONIBLES

### 9.1.2. Minima Opérationnels

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Le nom complet de la procédure d'approche IFR ✓ Les nouveaux minima
Champ F	NIL
Champ G	NIL

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A) LFBU B) 1603281600 C) 1610252359  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 PROC APCH IFR ILS RWY28, MINIMA MODIFIES :  
 RVR CAT A: 900M  
 RVR CAT B: 1000M  
 RVR CAT C: 1000M  
 DA(H) : 610(200)

### 9.1.3. Procédure d'approche interrompue (API)

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Le nom complet de la procédure d'approche IFR ✓ Les modifications de l'API
Champ F	NIL
Champ G	NIL

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN  
 A) LFPM B) 1608100800 C) 1608141630  
 D) 0800-1630  
 E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
 API RWY 28 MODIFIEE :  
 MONTEE RM 284DEG. APRES 3,5NM MV ET PAS AVANT 1000FT AMSL (700) EN  
 MONTEE, TOURNER A GAUCHE RM 180DEG EN MONTEE VERS 2000FT AMSL (1700)  
 POUR INTERCEPTER ET SUIVRE LE RDL 276DEG (RM 096DEG) VERS MLN.  
 MONTER A 2000FT AMSL (1700) AVANT D'ACCELERER EN PALIER.

## 9.2. SID ET STAR

SOM

 Demandeur et ref AIP

FDA	SNA
-----	-----

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification du SID ou STAR ✓ Modification ou restrictions
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFLB B) 1608020000 C) 1608102359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

SID VENAT 2C, MODIFICATION CONTRAINTE ATS :

PENTE 8,1 POUR CENT MNM JUSQU'AU FL130.

EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE MAINTENIR LA PENTE ATS PRESCRITE, LE PILOTE DOIT AVISER L'ORGANISME ATC.

### 9.3. ROUTES AERIENNES

SOM

#### Demandeur

FDA	DO EC ; CRNA
-----	--------------

#### Consignes particulières

Les NOTAM relatifs aux routes aériennes ne peuvent concerner que leur utilisation.

La création de routes, de tronçons de route ou de P5L ne peut se faire que par publication à l'AIP selon le système AIRAC, afin de garantir leur prise en compte pour la planification des vols et leur intégration à temps dans les bases de données.

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la route ✓ Préciser éventuellement le tronçon concerné ✓ Modifications d'utilisation des tronçons ✓ Limites verticales
Champ F	NIL
Champ G	NIL

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMM B) 1607271200 C) 1607281200

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

TRONÇONS ROUTES ATS FERMES :

UZ38 MTL – PPG FL195-FL460.

UZ39 BOLSA – SIJAN FL195-FL460.

(RQNTMN

A) LFMM B) 1607271200 C) 1607281200

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ROUTES ATS UN862 (LAGOR-PERDU), UY110 (GIROM-KOKOS) ET UN858 (ABRIX-CNA)

PRENNENT LE STATUT DE CDR 3 ENTRE LE FL195 ET LE FL285.

## 9.4. SECTEURS DE CONTROLE

SOM

### Demandeur

FDA	DO EC ; CRNA
-----	--------------

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification du ou des secteurs ✓ Modifications d'utilisation des secteurs ✓ Limites verticales du secteur
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRR B) 1607271200 C) 1607281200

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

NOUVELLE FREQ BREST CTL (SECTEUR « XS ») : 126.765MHZ.

## 9.5. ZONES PUBLIEES DANS L'AIP

SOM

### 9.5.1. Zones publiées dans l'AIP et non activables par NOTAM

#### Demandeur

FDA

BEP

#### Rappels et/ou principes

Les modifications peuvent concerner les horaires (réduction ou extension), les limites latérales, verticales ou les conditions de pénétration ce qui entraîne une modification du statut de la zone.

#### Consignes particulières

Ne plus utiliser les abréviations LS-CS dans les champs D) et E) : mettre SR-SS.

**Modification des horaires** : voir § 4.7.2 et 4.7.3

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Préciser éventuellement les créneaux d'activation
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la zone (LF- + Nom en clair éventuellement) ✓ Restrictions, limitations d'utilisation
Champ F	OUI
Champ G	OUI

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMM B) 1607271200 C) 1607282359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ZONE INTERDITE LFP10 CADARACHE ACTIVE.

(RQNTMN

A) LFMM B) 1608011200 C) 1608081600

D)1200-1600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ZONE REGLEMENTEE LFR248 TARNOS ACTIVE.

LIMITES VERTICALES MODIFIEES DURANT ACTIVATION.

INFORMATION : BIARRITZ INFO 119.475MHZ.

## 9.5.2. Zones publiées dans l'AIP et activables par NOTAM

SOM

### Demandeur

FDA

BEP ou Gestionnaire de la zone (voir colonne Observations de l'ENR5.1)

### Rappels et/ou principes

La possibilité de les activer par NOTAM ou de les modifier par NOTAM est clairement mentionnée dans l'AIP (activable par NOTAM, autres HOR annoncés par NOTAM, autres niveaux annoncés par NOTAM,...).

« Activable H24 » ne signifie pas activable par NOTAM, mais activable par l'organisme gestionnaire sur la fréquence attribuée en temps réel. Dans ce cas, la publication d'un NOTAM n'est pas nécessaire.

### Consignes particulières

Ne plus utiliser les abréviations LS-CS dans les champs D) et E) : mettre SR-SS.

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Préciser éventuellement les créneaux d'activation
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la zone (LF- + Nom en clair éventuellement)
Champ F	OUI
Champ G	OUI

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMM B) 1607271200 C) 1607282359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

LF-D 54C1 TOULON ACTIVE

### 9.5.3. Zones publiées dans l'AIP et provisoirement inactives

SOM

#### Demandeur et ref AIP

FDA	BEP
-----	-----

#### Rappels et/ou principes

Certaines de ces zones ne sont pas représentées sur les cartes de navigation mais sur des cartes spécifiques dans la partie ENR 5.0 de l'AIP.

La possibilité d'activer la zone par NOTAM est mentionnée dans l'AIP ENR 5.0 dans les colonnes « Horaires d'activation » ou « Conditions de pénétration ».

Par exemple :

- Activable par NOTAM au-dessus du FL195
- Activité hors créneaux publiée par NOTAM
- En dehors annoncée par NOTAM
- Activité et limites en ALT annoncée par NOTAM
- Au-dessus du FL 100 annoncé par NOTAM...

#### Consignes particulières

Ne plus utiliser les abréviations LS-CS dans les champs D) et E) : mettre SR-SS.

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Préciser éventuellement les créneaux d'activation
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la zone (LF- + Nom en clair éventuellement) ✓ Référence AIP
Champ F	OUI
Champ G	OUI

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMM B) 1607271200 C) 1607282359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

LF-D 31F CAZAUX ACTIVE

REFERENCE AIP France ENR 5.0-4B.

### 9.5.4. ZIT publiées dans l'AIP

**SOM**

#### Demandeur

FDA	BEP
-----	-----

#### Rappels et/ou principes

Ne pas confondre avec les « ZIT » temporaires (NOTAM ou SUP AIP) qui elles, ne sont pas publiées dans l'AIP France (voir § 9.8).

Certaines de ces zones sont perméables aux aéronefs en CAG, sous conditions. Les limites et conditions de pénétration de ces zones interdites temporaires sont susceptibles d'être amendées par NOTAM.

#### Consignes particulières

Ne plus utiliser les abréviations LS-CS dans les champs D) et E) : mettre SR-SS.

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Préciser éventuellement les créneaux d'activation
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Identification de la zone (LF-ZIT XX + Nom en clair éventuellement) ✓ Préciser éventuellement les modifications d'utilisation
Champ F	OUI
Champ G	OUI

#### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMM B) 1607271200 C) 1607282359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

LF-ZIT 17 MIRAMAS, LIMITE SUPERIEURE RELEVÉE A 4000FT AMSL.

## 9.6. REPONDEUR AUTOMATIQUE D'INFORMATION (RAI)

SOM

### Demandeur

FDA	Gestionnaire de la zone (colonne obs de l'ENR5.1)
-----	---

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Espaces aériens concernés par le RAI (CTR, TMA, Zones ....) ✓ Limitations d'utilisation et/ou modification fréquence
Champ F	NIL
Champ G	NIL

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBG B) 1609271200 C) 1609302359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

RAI 122.550MHZ DES ZONES LF-R 49A, H1, H2 ET S HORS SERVICE

## 9.7. ZONES REGLEMENTEES TEMPORAIRES (ZRT)

 Demandeur

SOM

FDA

BEP

 Consignes particulières

Toute modification ou annulation d'un NOTAM publié, doit être demandée par l'organisme à l'origine de la demande de la création de la ZRT.

Ne plus utiliser les abréviations LS-CS dans les champs D) et E) : mettre SR-SS.

**Cas d'une zone affectant plusieurs aérodromes :** lorsqu'une zone affecte deux aérodromes ou plus, un seul NOTAM sera publié avec le scope 'AW'. Les NOTAM pour les autres aérodromes concernés seront publiés avec le scope 'A' uniquement avec l'ARP en référence géographique et le code NOTAM « QFALT » (aérodrome limité). Si besoin, les limites verticales seront insérées dans le champ E).

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Préciser éventuellement les créneaux d'activation
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Lieu géographique de la zone ✓ Description activité ✓ Limites latérales ✓ Conditions de pénétration ✓ Information des usagers ✓ Services rendus ✓ Préciser éventuellement des mesures particulières ou des activités complémentaires.
Champ F	OUI
Champ G	OUI

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFRO B) 1608211100 C) 1608221700

D) 1100-1700

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

ZONE REGLEMENTEE TEMPORAIRE (ZRT) A PERROS GUIREC : RDL 012/4.1NM LFRO AD

- DESCRIPTION : MANIFESTATION AERIENNE

- LIMITES LATERALES : CERCLE DE 6.5NM DE RAYON CENTRE SUR PSN : 484920N 0032710W

- STATUT : ZONE REGLEMENTEE TEMPORAIRE (ZRT) QUI LORSQU'ELLE EST ACTIVE SE SUBSTITUE AUX PORTIONS DES ESPACES AERIENS AVEC LESQUELS ELLE INTERFERE.

- SERVICES RENDUS : SERVICES D'INFORMATION DE VOL ET ALERTE RENDUS PAR LANNION INFO

- CONDITIONS DE PENETRATION : CAG/CAM : CONTOURNEMENT OBLIGATOIRE SAUF POUR ACFT SUIVANTS APRES ACCORD DE LANNION INFO :

. ACFT PARTICIPANT A LA MANIFESTATION AERIENNE

. ACFT ASSURANT MISSIONS D'ASSISTANCE, DE SAUVETAGE OU DE SECURITE PUBLIQUE LORSQUE LEUR MISSION NE PERMET PAS LE CONTOURNEMENT DE LA ZRT.

- INFORMATION USAGERS : ACTIVITE REELLE CONNUE DE LANNION INFO 118.400MHZ

LANDIVISIAU APP 122.400MHZ IROISE INFO 119.575MHZ

F) SFC

G) FL065)

## 9.8. ZONES INTERDITES TEMPORAIRES (ZIT) ET INTERDICTIONS TEMPORAIRES DE SURVOL

### Demandeur

SOM

FDA	DSAC-IR(*) ; BEP (**)
-----	-----------------------

(\*) Interdiction temporaire de survol < 1000 m (3281 ft) AGL et durée < 4 jours

Cette interdiction est soumise à la publication d'un arrêté préfectoral.

Le NOTAM peut être renouvelé une fois pour une durée de 4 jours maximum.

(\*\*) ZIT > 1000 m (3281 ft) AGL et durée > 4 jours

La création de cette zone est soumise à la publication d'un arrêté du Ministre chargé de l'Aviation Civile.

### Consignes particulières

Toute modification ou annulation d'un NOTAM publié, doit être demandée par l'organisme à l'origine de la demande de la création de la ZIT ou interdiction temporaire de survol.

Ne plus utiliser les abréviations LS-CS dans les champs D) et E) : mettre SR-SS.

**Cas d'une zone ou interdiction de survol affectant plusieurs aérodromes :** lorsqu'elle affecte deux aérodromes ou plus, un seul NOTAM sera publié avec le scope 'AW'. Les NOTAM pour les autres aérodromes concernés seront publiés avec le scope 'A' uniquement avec l'ARP en référence géographique et le code NOTAM « QFALT » (aérodrome limité). Si besoin, les limites verticales seront insérées dans le champ E).

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Préciser éventuellement les créneaux d'activation
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Lieu géographique de la zone ✓ Préciser éventuellement la description de l'activité ✓ Limites latérales ✓ Information des usagers
Champ F	OUI
Champ G	OUI

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBD B) 1607280600 C) 1607281500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

SURVOL DES COMMUNES DE SAINT JEAN D'ILLAC, PESSAC ET CESTAS (QDR204/5.1NM ARP LFBD) :

PSN : 444501N 0004544W ZONE CONSTITUEE PAR UN QUADRILATERE DEFINI PAR LES COTES DES ROUTES RD211, RD1250, RD214 ET RD106.

SURVOL AUTORISE PAR LES APPAREILS EN INTERVENTION INCENDIE ET LES AERONEFS D'ETAT AINSI QUE LES ARRIVEES ET DEPARTS DE LFBD

F) SFC

G) 3300FT AMSL

## 10. AVERTISSEMENTS A LA NAVIGATION AERIENNE

### 10.1. DANGERS A LA NAVIGATION

 Demandeur

SOM

FDA

DSAC/IR

 Les différents dangers à la navigation aérienne

- Drones
- Emission faisceau laser : les émissions de faisceaux laser peuvent représenter un risque d'éblouissement pour les équipages.
- Lâchers de ballons : les lâchers de ballons classés légers (< 4 kg) ou ballons de baudruche ne font pas l'objet d'un NOTAM quel que soit leur nombre. Seules 2 catégories de ballons classés moyens et lourds (4 kg < moyen < 6 kg < lourd) font l'objet de NOTAM. Se faire préciser dans la demande la catégorie de ballon.
- Combustion et dégagements de gaz : les opérations de dégagement de gaz représentent un danger potentiel pour les aéronefs (atmosphères explosives, turbulences).
- Démolition d'explosifs
- Obstacles : voir § 10.4

 Consignes particulières

En espace aérien non contrôlé : **pas de NOTAM** pour un danger à la NA au dessous de 500 ft.

Lorsqu'un danger à la navigation aérienne affecte deux aérodromes ou plus, un seul NOTAM sera publié avec le scope 'AW'. Les NOTAM pour les autres aérodromes concernés seront publiés avec le scope 'A' uniquement avec l'ARP en référence géographique. Si besoin, les limites verticales sont insérées dans le champ E).

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Créneaux d'activation en particulier lorsque danger > 24HR
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Nature du danger à la navigation aérienne ✓ Lieu géographique d'activité ✓ Préciser éventuellement une fréquence d'information ✓ Limites latérales
Champ F	OUI
Champ G	OUI

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFQO B) 1607280600 C) 1607281800

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

EMISSION RAYON LASER A FRESNOY (RDL084DEG/3,1 NM LFQO ARP):

PSN : 504159N 0030919E

INFO : LILLE APP/INFO 126.475MHZ

(RQNTMN

A) LFLB B) 1608030800 C) 1608051500

D) 0800-1500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

DEGAGEMENT DE GAZ A LA MOTTE SERVOLEX ( RDL188DEG/4NM ARP LFLB) :

PSN : 453455N 0055208E

ACTIVITE REELLE CONNUE DE :

CHAMBERY TWR 118.300MHZ

CHAMBERY APP 123.700MHZ

ATIS CHAMBERY 131.050MHZ

(RQNTMN

A)LFEE B)1611231000 C)1611231600

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

LACHER BALLON MOYEN DE 5,4 KG A CHALON SUR SAONE:

PSN: 464730N 0045320E

F)SFC

G)FL120)

## 10.2. EXERCICES SAR

SOM

### Demandeur

FDA

BEP

### Rappels et/ou principes

Les exercices SAR (Search And Rescue) sont des exercices d'entraînements, de recherche et de sauvetage basés sur la simulation d'un accident d'aéronef. Ce type d'exercice peut s'effectuer sans moyen aérien (simple émission de balise de détresse) ou avec moyens aériens (localisation de balise de détresse). Dans le cas de création de zone réglementée temporaire, se reporter à la fiche correspondante (voir § 9.7).

### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Créneaux d'activation en particulier lorsque danger > 24HR
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Nom exercice SAR ✓ Lieu géographique de l'exercice ✓ Préciser éventuellement une fréquence d'information ✓ Limites latérales
Champ F	OUI
Champ G	OUI

### Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMM B) 1607120900 C) 1607141500

D)0900-1500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

EXERCICE NATIONAL SAREX 42 DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE (42)

1) DESCRIPTION : SIMULATION D'UN ACCIDENT D'AERONEF INCLUANT DES OPERATIONS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE AERIENNES ET TERRESTRES AINSI QUE L'EMISSION D'UNE RADIOBALISE DE DETRESSE SUR LES FREQUENCES EXERCICE 121.375MHZ ET 242.750MHZ AINSI QUE LA FREQUENCE DE DETRESSE 406.000MHZ CODEE EXERCICE.

2) LIMITES LATERALES :

460846N 0034825E

460741N 0041617E

452301N 0044437E

452327N 0035635E

460846N 0034825E

3) ORGANISME A CONSULTER : \* AVANT ET PENDANT L'EXERCICE \*

RCC LYON BA 942 - CCS - BP 19 69 579 LIMONEST TEL: 04 72 54 86 86.

ADRESSES TELEGRAPHIQUES : RSFTA – LFXVYCYX

MIL : INDICATEUR RFFVD ADRESSE : RCC LYON

MESSAGERIE : INTRADEF : CCS.CDC.BA942(A)AIR.DEFENSE.GOUV.FR

INTERNET : RCCLYON(A)GMAIL.COM

F) SFC

G) 3000FT AGL

### 10.3. ACTIVITES SPORTIVES ET RECREATIVES

SOM

#### Demandeur

FDA	Activité publiée dans AIP	BEP (*)
	Non publiée à l'AIP	DSAC-IR ; BEP (Aéromodélisme uniquement)

(\*) sauf pour les caractéristiques mentionnées dans l'AIP comme étant « modifiables par NOTAM » (ex : Horaires, limites verticales), qui sont dans ce cas modifiables par l'organisme nommé dans la colonne « Organismes et Conditions de pénétration »).

#### Rappels et/ou principes

#### Les différentes activités récréatives

- Parachutages
- Voltige
- Parapente
- Deltaplanes
- Cerfs-volants
- Ballons captifs
- Planeurs
- Aéromodélisme
- Feux d'artifice

#### Consignes particulières

En espace aérien non contrôlé : pas de NOTAM pour une activité au dessous de 500 ft.

Lorsqu'une activité affecte deux aérodromes ou plus, un seul NOTAM doit être publié avec le scope 'AW'. Les NOTAM pour les autres aérodromes concernés doivent être publiés avec le scope 'A' uniquement avec l'ARP en référence géographique et le code NOTAM « QFALT » (aérodrome limité) sans champs F) et G). Si besoin, les limites verticales sont insérées dans le champ E).

#### Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Créneaux d'activation en particulier lorsque danger > 24HR
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Nature de l'activité récréative ✓ Lieu géographique de l'activité (Ville, village, aérodrome ...) ✓ Limites latérales ✓ QDR/DIST par rapport à un aérodrome ou un moyen de radionavigation ✓ Préciser éventuellement une fréquence d'information (Obligatoire pour des parachutages)
Champ F	OUI
Champ G	OUI

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBB B) 1609021200 C) 1609021500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
PARACHUTAGES A MIRANDE (RDL220DEG/13,5NM AUCH AD) :  
PSN:433036N 0002442E  
INFO: PYRENEES APP 121.750MHZ.

(RQNTMN

A) LFBK B) 1608251200 C) 1608252000

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
VOLTIGE SUR AD PRIVE DE CHAMBON/VOUEIZE (RDL153DEG/4.5NM LFBK) :  
PSN: 461015N 0022555E  
AXE: RWY 12/30  
LONGUEUR: 1500M.  
LARGEUR: 500M DE PART ET D'AUTRE DE L'AXE  
INFO: MONTLUCON INFO 118.400MHZ

(RQNTMN

A) LFOH B) 1609021200 C) 1609021500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
AEROMODELISME SUR LA PLAGES DU HAVRE (RDL200DEG/4.3NM LFOH ARP) :  
PSN : 493010N 0000517W  
INFO : LE HAVRE APP 135.200MHZ

(RQNTMN

A)LFBB B)1611120000 C)1611122300

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
PARACHUTAGE A ARBOUCAVE RDL 353/12NM DE LFBP  
PSN :453503N, 0002723W  
INFO : MARSAN APP 119.700 MHZ  
MADIRAN 129.900 MHZ

F)SFC

G)FL060)

(RQNTMN

A)LFDL B)1609110000 C)1612312359

D)SR-SS

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎  
PARACHUTAGE SUR AD LOUDUN  
PSN : 4702N, 00006E  
INFO : 130.900 MHZ POITIERS APP  
127.675 MHZ BORDEAUX CTL  
123.500 MHZ A/A

F)SFC

G)FL100)

## 10.4. OBSTACLES

### Demandeur et ref AIP

SOM

FDA DSAC ; Exploitant AD (\*)

(\*) dans l'emprise de l'aérodrome (zone concédée à l'exploitant).

### Rappels et/ou principes

**Définition OACI** : tout ou partie d'un objet fixe (temporaire ou permanent) ou mobile :

- qui est situé sur une aire destinée à la circulation des aéronefs à la surface ;
- ou qui fait saillie au dessus d'une surface définie, destinée à protéger les aéronefs en vol ;
- ou qui se trouve à l'extérieur d'une telle surface définie et qui est jugé être dangereux pour la navigation aérienne.

### **Cas d'un groupement d'obstacles**

En règle générale lorsque plusieurs obstacles sont groupés, la position et les caractéristiques de l'obstacle le plus élevé sont les seules qui doivent être retenues.

Exceptionnellement et en particulier, lorsque des obstacles forment une nappe relativement étendue, les coordonnées géographiques moyennes et rayon (de 1 à 25 NM) doivent être indiquées.

### Consignes particulières

**Obstacles nécessitant la publication d'un NOTAM** : l'érection, suppression ou modification d'obstacles à la navigation aérienne font l'objet d'un NOTAM si l'obstacle est situé dans un rayon de 5 NM par rapport à l'ARP de l'aérodrome, notamment dans les aires de décollage/montée, d'approche interrompue, d'approche ainsi que dans la bande de piste et surfaces de dégagement (publication d'obstacles sans impact opérationnel direct mais utiles dans les phases à vue).

Au-delà de 5NM de l'ARP, l'obstacle fait l'objet d'un NOTAM si sa hauteur est supérieure ou égale à 100 mètres en agglomération ou à 50 mètres hors agglomération.

Les obstacles temporaires à proximité d'aérodromes/ hélistations, lorsqu'ils ne présentent aucun danger pour l'exploitation aérienne, ne font pas l'objet d'un NOTAM.

Obst dans les 5NM de l'ARP			Champ A	Série du NOTAM	Visible PIB AD	Visible PIB FIR
d'un AD	d'une hélistation	d'une altisurface				
Oui	Non	Non	Indicateur d'emplacement AD	Série AD	Oui	Oui
Oui	Oui	Non	Indicateur d'emplacement AD ou LFXX (*)	Série AD	Oui	Oui
Non	Oui	Non	LFXX	Série P	Oui (**)	Oui
Non	Non	Oui	LFXX	Série P	Oui (**)	Oui
Non	Non	Non	Indicateur d'emplacement FIR	Série P	Non	Oui

(\*) si l'obstacle est à la fois à moins de 5NM de l'AD et de l'hélistation mais impacte directement l'hélistation, rattacher l'obstacle à l'hélistation en mettant LFXX dans le champ A (et le nom en clair dans le champ E).

(\*\*) Taper « LFXX » dans le champ aérodrome lors de la consultation des NOTAM.

**Balisage** : partielle ou complète, la panne du système de balisage entraîne la publication de balisage hors service. Il n'y a pas de publication de panne si l'obstacle n'est pas déjà publié à l'AIP (ENR 5-3, cartes OACI type A, ATT/APP...).

**Durée de validité** : exceptionnellement, pour des obstacles temporaires dont la publication à l'AIP n'est pas adaptée (cf § 4.4), la durée de validité du NOTAM pourra être supérieure à 3 mois (exemple : grues sur ou à proximité d'un aérodrome).

**Hauteurs et altitudes** : elles doivent être exprimées en FT.

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Nature de l'obstacle ✓ Eventuellement le lieu géographique (Ville, village, aérodrome ...) ✓ QDR/DIST par rapport à un aérodrome ou un moyen de radionavigation ✓ Position ✓ Hauteur obstacle ✓ Altitude au sommet de l'obstacle ✓ Balisage
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFBO B) 1607270600 C) 1607281700

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

OBST : GRUE (RDL202DEG/1.2NM THR 14R) :

PSN : 433729N 0012008E

HAUT : 184FT AGL

ALT AU SOMMET : 756FT AMSL

BALISAGE : NIL.

Exemples de textes en champ E)

E) OBST: PARC EOLIENNES (50 TURBINES EN CONSTRUCTION)

LIMITES LATÉRALES : 451020N 0025425E - 451020N 0025756E -

450510N 0025244E - 451020N 0025425E.

HAUT : 420FT AGL

ALT AU SOMMET : 4120FT AMSL

BALISAGE : NIL

E) OBST : GRUE MOBILE SUR AD LFOH DANS ZONE SITUÉE NW DU THR RWY 04:

LIMITES LATÉRALES : 493151N 0000531W - 493151N 0000520W -

493140N 0000525W - 493151N 0000531W.

HAUT : 184FT AGL

ALT AU SOMMET : 525FT AMSL

BALISAGE : JOUR.ET NUIT.

E) OBST : TELEPHÉRIQUE A CAUTERETS LE LONG D'UNE LIGNE:

435400N 0000400W ALT : 6510FT AMSL (HAUTEUR 335FT AGL) -

435300N 0001000W ALT : 5485FT AMSL (HAUTEUR 335FT AGL)

(RQNTMN

A) LFFF B) 1608060100 C) 1608060500

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

BALISAGE OBST NR 18005 HORS SERVICE.

PSN : 471726N 0023727E

## 10.5. CONCENTRATION D'OISEAUX

 Demandeur et ref AIP

SOM

FDA

Exploitant AD

 Informations nécessaires à la publication du NOTAM

Nature	Remarques
Champ A	Indicateur d'emplacement AD ou FIR
Champ B	AAMMJJHHMM
Champ C	AAMMJJHHMM
Champ D	Facultatif
Champ E	Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎ ✓ Préciser si possible l'espèce afin de donner aux pilotes une notion de la taille des volatiles ✓ En FIR, les limites latérales et verticales de la concentration d'oiseaux
Champ F	NIL
Champ G	NIL

 Exemples de demandes de NOTAM

(RQNTMN

A) LFMY B) 1605281030 C) 1608282359

E) Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎

PRESENCE DE NOMBREUX MARTINETS ET RAPACES SUR ET AUX ABORD DE L'AERODROME

## 11. ANNEXE 1 – GLOSSAIRE

SOM

ACADEMIC	Logiciel de visualisation cartographique et de réalisation d'études (espaces aériens et routes) mis à disposition par le SIA.
AD	Aérodrome
ADQ	Aeronautical Data Quality
AGL	Above Ground Level
AIC	Circulaire d'information aéronautique
AIP	Aeronautical Information Publication
AIRAC	Régularisation et contrôle de la diffusion des renseignements aéronautiques
AIM	Aeronautical Information Management
AIS	Aeronautical Information Services
AFIS	Aerodrome Flight Information Service
AMDT	Amendement (à l'AIP)
AMSL	Above Mean Sea Level
ATIS	Automatic Terminal Information System
ARP	Aerodrome Reference Point
BDA	Banque de Données Aéronautiques
BEP	Bureau Exécutif Permanent du CRG (Comité Régional de Gestion)
BMJ	Bulletin de Mise à Jour (=AMDT)
BNI	Bureau NOTAM International du SIA
BNIA	Bureau National d'Information et d'Assistance au vol
BRIA	Bureau Régional d'Information et d'Assistance au vol
CRG	Voir BEP
CTR	ConTRol zone (aéroport)
DIA	Division Information Aéronautique de la DSAé/DIRCAM
DIRCAM	Direction de la Circulation Aérienne Militaire
DSAé	Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat
DSAC	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
DSNA	Direction des Services de la Navigation Aérienne
DTA	Direction du Transport Aérien
EAC	Espace Aérien Contrôlé
EAD	European AIS database
eAIP	Electronic AIP
EANC	Espace Aérien Non Contrôlé
ECIT	EAD Client Interface Terminal
eTOD	Electronic Terrain and Obstacles Data
FATO	Final Approach and Take Off area
FDA	Fournisseur de Données Aéronautiques
GP	Glide Path
IAIP	Integrated Aeronautical Information Package
IAC	Instrument Approach Chart
IFR	Instrument Flight Rules

ILS	Instrument Landing System
INO	International NOTAM Operations
MEHT	Hauteur minimale des yeux du pilote au-dessus du seuil
MEV	Mise En Vigueur
MSAW	Minimum Safe Altitude Warning
NOPIA	Outil SIA de production des eAIP, AMDT AIP et exports de données
NOTAM	Notice to airmen
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OAI	Obstacle artificiel isolé
ODIN	Outil BNIA/BRIA d'accès aux informations NOTAM
OLIVIA	Outil en ligne d'intégration et de visualisation d'informations aéronautiques
OPADD	Operating Procedures for AIS Dynamic Data
PAMS	Published AIP Management System (EAD / pdf des AIP, AMDT et SUPAIP)
PCL	Pilot Controlled Lighting
PIB	Preflight Information Bulletin
RDL	Radial
RWY	Runway
RSFTA	Réseau de service fixe de télécommunication aéronautique
SDO	Static Data Operations
SFER	SUP AIP, Formation, Etude et Retour d'expérience (pôle SIA/BNI chargé du
SIA	Service de l'information aéronautique
SNA	Service de la Navigation Aérienne
STAP	Système de Transmission Automatique de Paramètres
SUPAIP	Supplément à l'AIP
TMA	Terminal Area
TWY	Taxiway
UTC	Coordinated Universal Time
VAC	Visual Approach Chart
VFR	Visual Flight Rules
WIE	With Immediate Effect
ZIT	Zone Interdite Temporaire
ZDT	Zone Dangereuse Temporaire
ZRT	Zone Réglementée Temporaire

## 12. ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOTAM

Date de la demande :										
Référence de la demande :										
Entité du demandeur :	Service DGAC ou Exploitant aérodrome									
Clé d'identification :	Uniquement pour les exploitants aérodrome en étant dotés									
Identification du demandeur :	Nom & Prénom du demandeur + Numéro de ☎									
Objet de la demande :	Mettre l'objet en clair et cocher une des cases ci-dessous									
	<table border="1"> <tr> <td>Nouveau</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Remplace</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Indiquer le N° du NOTAM à remplacer</td> </tr> <tr> <td>Annule</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Indiquer le N° du NOTAM à remplacer</td> </tr> </table>	Nouveau	<input type="checkbox"/>		Remplace	<input type="checkbox"/>	Indiquer le N° du NOTAM à remplacer	Annule	<input type="checkbox"/>	Indiquer le N° du NOTAM à remplacer
Nouveau	<input type="checkbox"/>									
Remplace	<input type="checkbox"/>	Indiquer le N° du NOTAM à remplacer								
Annule	<input type="checkbox"/>	Indiquer le N° du NOTAM à remplacer								

CHAMPS DU NOTAM		
A)	Indicateur d'emplacement de l'aérodrome ou de la FIR	
B)	Date de début de validité	AAMMJJHHMM
C)	Date de fin de validité	AAMMJJHHMM
D)	Créneaux d'activité (Facultatif)	
E)	Texte du NOTAM en clair	<p>Nom et Prénom du demandeur + Service + Numéro de ☎</p> <p style="text-align: center;">Texte</p>
F)	Niveau MIN (Facultatif)	
G)	Niveau MAX (Facultatif)	

### 13. ANNEXE 3 – SYNTHÈSE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES PUBLIÉES PAR NOTAM

Nb : ne concerne pas l'outre-mer.

SOM

Services ou entités	Exploitant AD civil	Prestataire AFIS	Prestataire CNS	MTO	SNA	Exploitant AD Défense	DSAC/IR	BEP	CRNA	DO/EC	DIRCAM	Gestionnaire (mentionné à l'AIP)
<b>Nature des informations</b>												
<b>Famille - Utilisation</b>												
<b>Aérodromes</b>												
Horaires ATS		x			x	x						
Horaires autres (SSLIA, avitaillement, lutte aviaire, douanes...)	x	x				x						
Infrastructure et balisage plate-forme	x	x			x	x						
Moyens de navigation et d'atterrissage		x	x		x	x						
Distances déclarées	x (1)	x (1)			x	x	x (3)					
Procédures IFR, minima ops					x (2)	x (2)						
Obstacles (implantation et balisage)	x	x			x	x						
SNOWTAM	x	x				x						
Restrictions d'utilisation	x (1)	x (1)			x	x	x (3)					
Météo (horaires, disponibilité matériel)				x								
<b>FIR et en route</b>												
Obstacles à la NA							x					
Moyens radio nav					x				x			
Grèves, fermetures secteurs ou AWY					x				x	x		
<b>Famille - Espace aérien</b>	Voir Fiches du Guide NOTAM											
Activité ou zone publiée à l'AIP								x				x
ZIT – interdiction temporaire							x	x			x	
ZRT								x			x	

(1) l'exploitant s'assure de l'obtention des accords préalables nécessaires (accord DSAC/IR)

(2) à valider par concepteur de procédures

(3) si mesure conservatoire urgente